

CULTURE



DIRECTIVES PDNA VOLUME B



DES MATIÈRES

■ INTRODUCTION	1
■ PROCESSUS D'ÉVALUATION	5
■ ÉTAT DES LIEUX AVANT LA CATASTROPHE ET VUE D'ENSEMBLE DU SECTEUR	8
■ ÉVALUATION DES EFFETS D'UNE CATASTROPHE	12
■ ESTIMATION DE LA VALEUR DES EFFETS D'UNE CATASTROPHE	16
■ ÉVALUATION DE L'IMPACT D'UNE CATASTROPHE	18
■ LIENS INTERSECTORIELS ET THÈMES TRANSVERSAUX	22
■ STRATÉGIE DE RELÈVEMENT SECTORIELLE	23
■ RÉFÉRENCES	31
■ ANNEXES	34



INTRODUCTION

« Les thèmes culturels font intégralement partie de nos vies. Si l'on peut considérer le développement comme une amélioration de nos standards de vie, les efforts liés au développement ne peuvent pas ignorer le monde de la culture. » Amartya Sen

Il est fondamental que tous les secteurs pour lesquels une évaluation des besoins post-catastrophe (PDNA) est prévue ou en cours tiennent compte du contexte culturel dans lequel la catastrophe s'est produite et dans lequel le relèvement et la reconstruction auront lieu. La résilience des systèmes sociaux face aux catastrophes est profondément influencée par les aspects culturels, dans la mesure où la culture détermine les relations humaines, les comportements et la relation au monde qui nous entoure, notamment l'environnement naturel.

L'intégration de la culture dans les programmes de relèvement post-catastrophe contribue par conséquent profondément à leur efficacité et à leur pérennité, tout en renforçant l'adhésion des bénéficiaires. Dans ce contexte, la culture peut être considérée comme un « facilitateur » et un élément transversal à intégrer dans toutes les évaluations sectorielles, au même titre que les questions relatives à l'égalité des sexes, à la gouvernance ou à la réduction des risques de catastrophe (voir l'annexe 10.3 qui présente une étude de cas hypothétique illustrant ce type de question).

Par ailleurs, l'impact spécifique des catastrophes sur la culture (voir chapitre 3 pour la définition de ses composantes) doit également faire l'objet d'une évaluation indépendante à l'égard du développement humain et économique, d'où la nécessité d'une évaluation sectorielle spécifique et de la publication des présentes lignes directrices.

Nous savons tous que la culture, dépositaire de symboles et creuset de notre identité, a une valeur intrinsèque. Nous sommes tous conscients du profond impact psychologique que la perte de repères culturels (p. ex., lieux de cultes, rituels et traditions) peut avoir sur les êtres humains, ce qui peut gravement affecter leur capacité à faire face à des situations difficiles et à se relever. De nombreuses parties prenantes commencent toutefois à prendre conscience de la forte contribution que la culture peut apporter aux dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable. En effet, la culture a un rôle considérable à jouer dans la création d'emplois verts, la réduction de la pauvreté, la construction de villes plus durables, l'accès à l'eau potable, la sécurité alimentaire, la protection des ressources océaniques et forestières, voire le renforcement de la résilience des communautés face aux catastrophes. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), entre autres, a étudié le lien entre la culture et le développement, et a publié de nombreux documents de référence à cet égard¹.

¹ Voir <http://fr.unesco.org/themes/culture-d%C3%A9veloppement-durable>

La contribution de la culture au renforcement de la résilience des communautés est particulièrement importante dans l'évaluation de l'impact d'une catastrophe sur le secteur, et peut prendre plusieurs formes. La préservation du patrimoine local et des structures emblématiques, le respect de la diversité culturelle et la survivance des croyances, des valeurs, des pratiques et des savoirs culturels et leur transmission de génération en génération, sont non seulement essentielles à la cohésion sociale et à la préparation des populations en amont d'une catastrophe, mais pourront aussi susciter espoir et solidarité lors du relèvement et de la reconstruction après une catastrophe. Une société qui est dotée d'un capital culturel solide fondé sur la transmission des savoirs et des symboles sera mieux préparée à se relever après une catastrophe. Elle pourra s'appuyer sur sa mémoire collective, ses valeurs communes, son savoir-faire traditionnel et un tissu social dense. De plus, de par sa nature, la culture peut généralement contribuer de façon majeure à l'emploi local et à un développement économique qui soit durable et inclusif, notamment après une catastrophe.

Par ailleurs, la culture, à travers ses multiples manifestations matérielles et immatérielles (patrimoine bâti, paysages ruraux, savoir traditionnel, etc.), contribue significativement à la réduction des vulnérabilités et des facteurs de risque sous-jacents liés à l'environnement physique. Par exemple, l'expérience a démontré que, s'ils sont bien entretenus, les bâtiments traditionnels et les paysages historiques ont un effet nettement plus positif que des structures modernes mais défailtantes (matériaux de mauvaise qualité et en mauvais état, mauvais assemblage, etc.) et qu'ils peuvent jouer un rôle de « tampon » efficace en cas d'aléas majeurs. Intégrés aux programmes modernes de réduction des risques de catastrophe, les systèmes du savoir traditionnel se sont révélés des outils efficaces et rentables d'atténuation des risques environnementaux et des vulnérabilités².

Le lien inhérent entre culture et résilience s'explique par le fait que les cultures présentent toujours un ancrage géographique et temporel. Ainsi, la culture détermine la relation des personnes à la nature et à leur environnement physique, à la Terre et à l'univers, ainsi que leurs attitudes envers les autres formes de vies, à savoir les animaux et les plantes. La diversité biologique et la diversité culturelle sont fondamentalement et étroitement liées: les êtres humains et l'environnement ont appris à s'adapter l'un à l'autre et à coexister au fil du temps, au travers d'interactions complexes. Cela indique que tous les efforts destinés à réduire les risques de catastrophe chez les populations et leur environnement doivent impérativement tenir compte de la culture des communautés concernées et prendre des mesures en conséquence.

OBJECTIF ET CIBLE DES PRÉSENTES RECOMMANDATIONS

Les présentes recommandations doivent être utilisées en complément du Volume A des lignes directrices sur l'évaluation des besoins post-catastrophe (PDNA). Elles visent à accompagner l'évaluation du secteur de la culture, en vue de mener une évaluation intégrée des impacts des catastrophes, et de définir les grandes lignes de la stratégie de relèvement, en tenant compte de la réduction des risques de catastrophe. Les présentes recommandations doivent, tout au long du processus, permettre à l'équipe d'évaluation d'identifier les risques accrus qui menacent ce secteur, qui peuvent résulter des effets de la catastrophe ou de la reconstruction d'autres secteurs, ainsi que les possibilités de contribution de la culture au processus de relèvement en général.

Les recommandations partent du principe que l'équipe d'évaluation a une bonne connaissance (i) de l'ensemble des expressions et des biens culturels (matériels et immatériels) de la région sinistrée, (ii) du rôle des ressources culturelles dans l'économie locale et (iii) de la forte corrélation entre le développement durable et la diversité culturelle. L'évaluation relative au secteur de la culture doit être plus stratégique qu'exhaustive. Elle doit être menée en temps opportun et respecter le court délai imparti à l'évaluation, en coordination étroite avec les autres analyses sectorielles.

² Voir Patrimoine et résilience, disponible à l'adresse: <http://whc.unesco.org/fr/evenements/1048/>

Enfin, il convient de prendre en compte le fait que l'évaluation du secteur de la culture n'en est qu'à ses débuts. Les présentes recommandations seront étoffées au fur et à mesure des nouvelles expériences. Le cadre conceptuel définissant la contribution de la culture au développement humain sera par ailleurs renforcé et adopté plus largement au niveau international. Des connaissances, des études de cas et des outils pratiques supplémentaires seront également proposés.

DIFFICULTÉS ET OPPORTUNITÉS DES INTERVENTIONS POST-CATASTROPHE DU SECTEUR DE LA CULTURE

Les évaluations relatives au secteur de la culture sont relativement difficiles, la culture étant un concept large qui englobe des éléments très variés, allant des rituels communautaires d'affirmation identitaire (qui contribuent à la cohésion sociale) aux sites classés emblématiques constituant des références culturelles incontournables.

Comme expliqué dans le Volume A, l'approche utilisée dans l'évaluation intègre à la fois la dimension économique fondée sur la méthode d'évaluation des pertes et dommages (DaLA) et les questions relatives au développement humain. Dans le cas du secteur de la culture, tandis que les pertes et les dommages du patrimoine matériel sont généralement mesurables et que les besoins et les plans de relèvement peuvent être déterminés rapidement, ce n'est pas toujours le cas pour certains biens culturels emblématiques porteurs d'une valeur symbolique forte et jugés « irremplaçables ». Il est également difficile de réaliser une évaluation quantitative des effets d'une catastrophe sur le patrimoine immatériel et sur la créativité.

Par conséquent, la principale difficulté des évaluations dans ce domaine est de déterminer les moyens de relèvement après une catastrophe, même lorsqu'une reconstruction est impossible. Sur le plan culturel, le relèvement ne consiste pas nécessairement à reconstruire les actifs physiques, mais plutôt à rétablir les liens des habitants entre eux et avec leur environnement. Cela demande une connaissance approfondie des dynamiques et des processus qui caractérisent les relations entre les populations touchées et leurs ressources culturelles, ainsi que de l'ampleur de l'impact de la catastrophe, ce qui permet d'identifier les mesures de relèvement appropriées (et leur coût). Il ne faut pas non plus perdre de vue que la culture est un processus ascendant, dynamique et très poreux, incarné par des communautés, des groupes, et, dans certains cas, des individus, qui contribuent de façon prépondérante à la façonner, la sauvegarder, l'entretenir et la renouveler³.

Une autre difficulté est que, généralement, la culture est alimentée par des activités informelles (souvent des activités secondaires) qui ne figurent donc pas dans les statistiques officielles. En outre, dans certains cas, il est difficile de distinguer clairement les rôles du secteur public et du secteur privé. Dans de nombreux pays, par exemple, les industries créatives sont des moteurs majeurs du développement économique et social. Dans les pays en développement, la plupart des entreprises sont des entreprises familiales ou des petites et moyennes entreprises (PME), généralement créées et dirigées par des femmes. De même, il faut tenir compte des organisations à base communautaire et des PME qui opèrent dans le secteur du tourisme culturel, notamment en ce qui concerne les services proposés sur les sites touristiques ou la gestion et la protection des ressources culturelles et naturelles.

Qui plus est, la valeur ajoutée de la culture (en matière de développement humain) dans le relèvement post-catastrophe n'est pas encore reconnue dans les paramètres standards ni dans les cadres tels que les objectifs du

³ Voir la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO (2003), notamment les articles 11, 12 et 15 qui décrivent le rôle fondamental et proactif des communautés et des dépositaires d'information en général, dans la documentation et la sauvegarde du patrimoine immatériel; et la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO (2005), dans laquelle l'article 11 reconnaît le rôle fondamental de la société civile dans la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

Millénaire pour le développement (OMD) ou les nombreux indices relatifs au développement humain. Comme indiqué plus haut, le rôle fondamental de la culture dans le développement durable et la résilience est important et étayé par de nombreux documents et expériences de terrain. De ce point de vue, l'évaluation doit par conséquent s'intéresser aussi bien à l'impact de la catastrophe sur la culture qu'au rôle de la culture dans l'orientation du processus de relèvement, par le rétablissement des points de repère d'une société.

Par ailleurs, l'évaluation du secteur de la culture offre de nombreuses possibilités de consolider les autres efforts de relèvement, afin de les rendre plus efficaces et pérennes. Les liens existant entre la culture et les autres dimensions du développement sont multiples.

Les ressources culturelles génèrent de nombreux emplois et des revenus, aussi bien pour les individus que pour les États, dans le cadre de l'économie formelle et informelle, dans des secteurs tels que le commerce, le tourisme et les industries créatives. La culture est également un secteur auquel les personnes marginalisées peuvent facilement accéder, que leurs besoins soient d'ordre spirituel ou matériel. Sur le plan du développement social, la sauvegarde du patrimoine en période de catastrophe procure à la communauté touchée un sentiment de continuité et d'identité collective; elle atténue l'impact psychologique de la catastrophe en aidant à surmonter les traumatismes et en redonnant un sentiment de normalité, de stabilité, d'inclusion et d'espoir.

Compte tenu de la place prépondérante qu'il occupe au sein de la communauté, le patrimoine culturel constitue un élément essentiel de la promotion du dialogue et de la prévention des risques de tension et de conflit (p. ex., le recours aux paradigmes culturels connus facilite la compréhension, l'apprentissage et la communication au sein d'une communauté). Les communautés, les professionnels, les artistes, les artisans et les petits créateurs peuvent contribuer considérablement au processus de reconstruction, en conjuguant tradition et innovation, ainsi qu'à la qualité et la transmission des traditions.

Les experts en charge de l'évaluation relative à la culture doivent donc être en mesure d'identifier et de promouvoir toutes ces possibilités et, en travaillant étroitement avec les autres secteurs, d'en exploiter le potentiel pour renforcer le processus de relèvement et de reconstruction.

La culture jouant un rôle essentiel dans le tissu social des communautés, elle est parfois manipulée et exploitée, ce qui peut conduire à des abus, en alléguant par exemple le respect des traditions comme prétexte à des pratiques discriminatoires qui légitiment les inégalités entre les sexes ou la marginalisation d'un sous-groupe (Centre de gouvernance d'Oslo du PNUD/UNIFEM, 2009). Comme indiqué dans la *Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle* de 2001: « *Nul ne peut invoquer la diversité culturelle pour porter atteinte aux droits de l'homme garantis par le droit international, ni pour en limiter la portée.* » La nature universelle des droits de l'homme est clairement définie dans la Charte des Nations Unies comme un droit international « pour tous, sans distinction ». Toutes les conventions culturelles de l'UNESCO reconnaissent sans détour ce principe. La reconnaissance, la compréhension et la tolérance envers les autres cultures sont privilégiées, sur la base d'une éthique mondiale et contraignante fondée sur des valeurs universelles et sur le respect mutuel, au-delà des frontières culturelles.

Les droits de l'homme incluent de nombreux droits culturels très importants, qui devraient faire l'objet de la même attention, comme le droit de participer à la vie culturelle, de vivre librement sa culture, etc., toutefois ils ne sont pas sans limites. Selon le droit international, le droit à la culture prend fin là où il empiète sur un autre droit de l'homme. L'équipe d'évaluation doit par conséquent veiller à ce que les femmes et les hommes de tout âge, de même que les sous-groupes de la population, soient impliqués dans la prise de décision, et promouvoir les pratiques fondées sur les droits ainsi qu'une meilleure égalité sociale.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS ET COMPOSANTES DE L'ÉVALUATION

Le rapport d'évaluation relatif à la culture doit permettre de recenser les personnes touchées, les effets de la catastrophe sur le secteur et leurs impacts sur les populations, les mesures de sauvegarde urgentes, ainsi que la stratégie de relèvement à long terme, laquelle doit intégrer la réduction des risques de catastrophe. La stratégie de relèvement du secteur culturel – qui est fonction des résultats visés à long terme – doit non seulement chercher à rétablir la situation d'avant la catastrophe, mais aussi viser le renforcement du secteur et son relèvement durable (« Reconstruire en mieux ») en comblant les faiblesses ou les lacunes identifiées lors de l'évaluation.

À l'issue de l'évaluation, un rapport de 20 à 30 pages doit être remis. À l'instar des autres évaluations sectorielles, celui-ci doit inclure un résumé analytique de trois à cinq pages et une introduction, ainsi que les composantes essentielles figurant dans le tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1: Caractéristiques et composantes de l'évaluation du secteur de la culture

Caractéristiques de l'évaluation	Composantes
1. État des lieux avant la catastrophe	Principales caractéristiques du pays en matière de culture, notamment celles concernant les personnes et les régions sinistrées (en se fondant sur les listes proposées au chapitre 3 sur l'état des lieux).
2. Effets de la catastrophe	Effets sur les biens et les infrastructures culturels; sur la prestation, la production et l'accès aux services; sur la gouvernance et les processus décisionnels; ainsi que sur les risques et les vulnérabilités. Il est important de veiller particulièrement aux populations touchées, à leurs coutumes, aux forces et aux éléments qui peuvent contribuer à leur relèvement pérenne. Les risques d'exclusion et de discrimination devront également être pris en compte et limités.
3. Valeur économique des effets de la catastrophe	Coûts liés aux pertes et aux dommages causés par la catastrophe.
4. Impacts de la catastrophe	Impacts sur l'économie et le développement humain, en veillant à mentionner leur dimension transversale.
5. Stratégie de relèvement sectorielle	Définition des besoins de relèvement et élaboration d'une vision globale du processus de relèvement. La stratégie doit également inclure un plan de relèvement sectoriel où figurent une estimation des coûts, un cadre de suivi et les dispositions de mise en œuvre prévues.

L'annexe 10.4 fournit des exemples de questions permettant d'orienter chacune des sections du rapport susmentionnées.

PROCESSUS D'ÉVALUATION

CHOIX DES MÉCANISMES DE COORDINATION DU RELÈVEMENT

Une évaluation stratégique commence par l'identification des mécanismes de coordination à mettre en place, des ressources humaines et logistiques disponibles pour faire face à la catastrophe, ainsi que des besoins en matière d'appui.

Une fois la décision prise de mener un PDNA, le gouvernement doit désigner au sein de l'un des ministères concernés ou de l'autorité nationale, un point focal national chargé de superviser l'ensemble du processus. Celui-ci devra commencer par former un comité de pilotage et superviser l'évaluation et le cadre de relèvement (auquel devront participer activement des femmes et des hommes représentant tous les âges des communautés touchées). Il devra ensuite valider la stratégie et le plan de recouvrement et en suivre l'exécution. La

supervision globale de l'évaluation sera assurée par le comité de pilotage, lequel peut être composé des comités de coordination interministériels, s'ils existent.

Si la culture fait l'objet d'une évaluation, l'UNESCO accompagnera le point focal et le comité de pilotage dans la création d'une structure dédiée. Idéalement, le gouvernement doit désigner un point focal spécial pour l'évaluation relative à la culture au sein d'une institution compétente, qui interviendra en tant qu'interlocuteur auprès de l'UNESCO et des autres acteurs.

En raison des multiples facettes que revêt la culture (traditions, connaissances et savoir-faire artisanaux, monuments, ressources naturelles, etc.) et des différentes structures de gestion possibles au sein d'un pays, il est impératif de désigner les ministères concernés et la principale autorité en charge du PDNA (de nombreux pays ne disposent pas d'un ministère spécifiquement consacré à la culture, ce domaine est couvert par différents ministères: par exemple, le ministère des Monuments historiques et du Patrimoine ou le ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Économie sociale). C'est pourquoi il est important de rappeler que la culture est parfois considérée comme un sous-secteur du secteur Social, qui comprend également les sous-secteurs Santé, Logement, terres et établissements humains et Éducation. Les deux autres grands secteurs sont le secteur Productif et le secteur Infrastructures.

Un mécanisme de coordination de l'évaluation doit ensuite être mis en place. Les rôles du point focal national, des experts nationaux, des organisations intergouvernementales et des autres partenaires internationaux doivent être clairement définis. Il est recommandé que, outre le gouvernement central, les collectivités territoriales (communes, etc.) et les départements ministériels concernés des régions vulnérables et des régions sinistrées soient, dans la mesure du possible, représentés, afin de garantir que les plans reflètent bien la réalité du terrain.

Pour accompagner les gouvernements, l'UNESCO mobilisera, selon les cas, son large réseau d'institutions partenaires spécialisées, notamment le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS), l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), le Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM), le Conseil international des musées (ICOM), le Conseil international des archives (ICA), la Fédération Internationale des Associations et Institutions de Bibliothèques (IFLA), le Comité International du Bouclier Bleu ainsi que plusieurs organisations non gouvernementales (ONG) actives dans le domaine culturel.

LIENS AVEC L'INTERVENTION HUMANITAIRE, LA GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHE ET LES ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT

Les liens avec l'intervention humanitaire, la gestion des risques de catastrophe et les acteurs du développement doivent être renforcés. Le point focal national travaillera de concert avec ses homologues des autres sous-secteurs, afin de veiller à ce que la culture soit dûment prise en compte et que les questions culturelles pertinentes soient convenablement intégrées dans les interventions humanitaires et dans la stratégie et les plans de relèvement. Si le pays possède un dispositif national de gestion des risques de catastrophe, il faudra désigner un agent de liaison qui veillera à ce que les mesures prises par le secteur de la culture soient cohérentes avec le travail du groupe de gestion des risques de catastrophe et à ce que les questions culturelles soient intégrées aux plans nationaux.

Compte tenu du manque de connaissance général à l'égard de la culture, et de la faible priorité qui lui est accordée dans les plans d'urgence, les décideurs, les acteurs clés du développement et les partenaires politiques doivent être impliqués dès le début du processus en vue de: (i) faciliter l'accès des équipes et de prendre les

premières mesures, au moyen de sondages rapides et d'analyses détaillées; (ii) de jeter les bases d'une reconstruction durable, en élaborant un processus de reconstruction pertinent et en intégrant le patrimoine culturel au cadre général de développement et de planification; et (iii) de renforcer ou mettre en place des mécanismes nationaux de réduction des risques de catastrophe et d'alerte rapide en matière de culture, et de les intégrer au plan national global de réduction des risques de catastrophe.

IDENTIFICATION DES BESOINS EN RESSOURCES HUMAINES AUX FINS DE L'ÉVALUATION

Bien que des plans optimaux soient envisageables, le choix des solutions dépend du contexte et notamment des ressources humaines et logistiques qui peuvent être mobilisées rapidement. Il est essentiel de déterminer clairement les compétences nécessaires et les critères de sélection des experts.

L'évaluation doit être confiée à une équipe de quatre à cinq spécialistes, composée d'un chef d'équipe et d'un ou deux assistants et agents de collecte de données secondaires. L'équipe doit compter au moins un architecte/conservateur ou un spécialiste en génie civil, un spécialiste en anthropologie culturelle, un archéologue, un expert en archives/bibliothèques/collections, ainsi qu'un économiste ayant des compétences dans le domaine culturel. Idéalement, tous ces professionnels doivent avoir de l'expérience dans les situations de catastrophe et bien connaître la culture locale. Il est recommandé que l'équipe soit composée de femmes et d'hommes afin de faciliter et de garantir l'interaction avec les différents groupes au sein des populations touchées.

L'équipe d'évaluation doit travailler de concert avec les spécialistes du sous-secteur Logement, terres et établissements humains afin d'éviter les doublons dans les prévisions visant les structures abritant des institutions culturelles (lorsque le patrimoine bâti ne figure pas de manière distincte dans les inventaires nationaux ou internationaux). L'équipe devra aussi se rapprocher du/de la spécialiste de l'égalité des sexes, afin d'ajuster les entretiens et d'évaluer l'impact différencié de la catastrophe par sexe. Il est également possible de collaborer avec des experts du sous-secteur Éducation afin de relier la culture et l'éducation (formelle et non formelle, formation professionnelle et autres domaines pertinents). Enfin, l'équipe devra consulter des spécialistes de l'environnement et de l'emploi (compétences en entrepreneuriat et commerce pour les PME d'artisanat et de création, formation professionnelle, etc.). La coordination intersectorielle doit être maintenue tout au long du processus d'évaluation.

L'équipe Culture, en concertation avec le point focal national, doit également s'adjoindre les services, en fonction de ses capacités opérationnelles et du niveau de sécurité, d'agents locaux qui accompagneront l'ensemble du processus (sondage rapide, analyse, élaboration, mise en œuvre, suivi et évaluation des interventions) et du cadre de relèvement. Ces personnes, dont il faudra consigner les coordonnées, peuvent être: (i) des professionnels et des techniciens liés aux institutions culturelles, des responsables de sites; (ii) des représentants d'associations de professionnels de la culture, des coopératives d'artisans, des organisations à base communautaire, des chefs religieux ou de communauté.

RESSOURCES LOGISTIQUES ET RECOMMANDATIONS

Les dispositifs logistiques incluent (i) le transport de l'équipe d'évaluation vers les régions sinistrées et vulnérables, (ii) les locaux de travail temporaires sur site pour l'évaluation et la collecte de données et (iii) le suivi dès les premières étapes d'élaboration du PDNA et du cadre de relèvement. L'équipe Culture doit idéalement être basée à proximité des autres équipes sectorielles afin de faciliter l'intégration des données et la coordination. Le rôle et les responsabilités de chaque partie prenante et opérateur doivent être clairement définis.

ÉTAT DES LIEUX AVANT LA CATASTROPHE ET VUE D'ENSEMBLE DU SECTEUR

L'état des lieux avant la catastrophe est indispensable pour obtenir un point de référence à partir duquel on pourra juger la portée et l'impact d'une catastrophe. Il permet, par exemple, de déterminer si la dégradation des structures d'un bâtiment historique est le fait d'une usure normale ou de la catastrophe. Il est par conséquent essentiel de bien connaître les principaux mécanismes et caractéristiques du secteur avant la catastrophe, aux fins de comparaison (identification des écarts).

VUE D'ENSEMBLE DU SECTEUR

Bien que la culture puisse adopter plusieurs formes et qu'il existe une forte interdépendance entre le patrimoine culturel immatériel et le patrimoine culturel et naturel matériel⁴, cinq volets d'évaluation principaux ont été déterminés aux fins des présentes lignes directrices:

- 1. Patrimoine bâti et sites culturels/naturels:** ils comprennent les bâtiments/structures – allant d'un ensemble de structures cohérent (p. ex., quartier historique, villages ou villes) aux bâtiments ou sites individuels (lieux de culte, sites archéologiques, monuments, chefs-d'œuvre modernes ou contemporains) –, et les infrastructures (ponts, installations portuaires), qui ont une valeur culturelle reconnue (classés au niveau local, national ou international). Ils incluent également les espaces naturels protégés qui présentent un intérêt particulier du point de vue esthétique et de la biodiversité, dans les milieux urbains et l'arrière-pays, dans les parcs régionaux et nationaux, etc.
- 2. Biens meubles et collections:** ils comprennent les œuvres d'art, les objets archéologiques et ethnologiques, les documents d'archives, les manuscrits, etc.
- 3. Patrimoine culturel immatériel:** il comprend les pratiques, les représentations, les expressions, les connaissances et le savoir-faire dont l'importance est reconnue par les communautés et les professionnels. Le patrimoine immatériel inclut également les systèmes de savoir et les pratiques traditionnelles axés sur la connaissance de la nature et de l'univers, ainsi que les systèmes traditionnels de partage des richesses, de résolution des conflits et d'exploitation rationnelle des ressources naturelles.

⁴ La terminologie et les définitions employées sont celles adoptées dans les conventions de l'UNESCO. Pour la définition des domaines du patrimoine matériel, voir l'article 1 de la Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels de l'UNESCO (1970); et les articles 1 et 2 de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel de l'UNESCO (1972). Pour la définition du patrimoine culturel immatériel, voir l'article 2 de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO (2003), cité ci-après: « 1. On entend par « patrimoine culturel immatériel » les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire - ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés - que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Ce patrimoine culturel immatériel, transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire, et leur procure un sentiment d'identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine. Aux fins de la présente Convention, seul sera pris en considération le patrimoine culturel immatériel conforme aux instruments internationaux existants relatifs aux droits de l'homme, ainsi qu'à l'exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, et d'un développement durable. » 2. Le « patrimoine culturel immatériel », tel qu'il est défini au paragraphe 1 ci-dessus, se manifeste notamment dans les domaines suivants: (a) les traditions et expressions orales, y compris la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel; (b) les arts du spectacle; (c) les pratiques sociales, rituels et événements festifs; (d) les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers; (e) les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel. » Pour les définitions des expressions culturelles, des industries culturelles et des concepts y afférent, voir l'article 4 de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO (2005).

4. **Dépositaires du patrimoine:** ils comprennent les musées, les bibliothèques, les archives, les institutions culturelles, les établissements de formation professionnelle, les jardins zoologiques et botaniques et leurs installations auxiliaires (laboratoires spécialisés, réserves, etc.).
5. **Industrie culturelle et créative:** elle comprend les infrastructures, les ressources et les processus de production, distribution et commercialisation de biens culturels créatifs comme la musique, l'artisanat, les produits audiovisuels, le cinéma, les livres, etc.

L'équipe Culture doit recenser les personnes touchées pour chacun des cinq volets. L'annexe 10.1 des présentes recommandations dresse une liste des biens et des infrastructures caractéristiques de chaque volet, ainsi que des ressources humaines afférentes.

La culture étant essentiellement présente dans l'esprit des gens, il est également important de tenir compte du fait que certaines personnes peuvent elles-mêmes constituer un bien culturel et un dépositaire du patrimoine, et que leur intégrité physique ou leur capacité à exercer leur fonction sociale peuvent être affectées en cas de catastrophe. Dans certains pays, les personnes possédant un degré exceptionnel de connaissance culturelle sont considérées comme des « trésors nationaux » (Japon) et sont soutenues par les autorités publiques en reconnaissance de leur contribution à la culture en général.

Lors de la collecte d'informations, il est recommandé d'inclure également les données concernant les zones voisines de la région sinistrée. Celles-ci peuvent fournir des informations utiles à l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de relèvement.

L'évaluation doit fournir une vue d'ensemble de ce secteur dans les régions sinistrées du point de vue historique et géographique. Elle doit en outre dresser un état des lieux des quatre dimensions suivantes:

- Infrastructures et actifs physiques.
- Prestation de services se rattachant à des biens culturels et accès aux ressources culturelles.
- Gouvernance et processus décisionnels.
- Risques et vulnérabilités du secteur de la culture avant la catastrophe.

INFRASTRUCTURES ET ACTIFS PHYSIQUES

Dans le cadre du secteur de la culture, les infrastructures et les actifs physiques font principalement référence au patrimoine matériel, immobilier (voir point 1 ci-dessus) et mobilier (voir points 2 et 3 ci-dessus), mais aussi aux lieux où se déroulent les pratiques relevant du patrimoine immatériel et où ont lieu les rituels, les représentations et les autres activités traditionnelles (théâtres ou espaces culturels urbains ou ruraux, en intérieur ou en plein air). Les infrastructures et les actifs physiques incluent également les bâtiments qui abritent les institutions culturelles (voir point 4 ci-dessus) et les organes de gestion de la culture tels que les ministères ou les antennes locales, de même que les structures, équipements et installations servant à la production et à l'exposition des biens culturels. Dans certains cas, comme indiqué plus haut, les individus peuvent aussi être considérés comme un actif physique culturel.

Les informations à collecter doivent inclure: le nombre et les principales caractéristiques des actifs physiques, culturels et naturels et des institutions de la région sinistrée, ainsi que leur contenu, leur équipement général ou spécialisé, les différents types d'infrastructures et le mobilier typique. Ces informations doivent être ventilées par zones urbaines et rurales (et par quartier administratif) et selon qu'il s'agit d'une propriété publique ou privée.

PRESTATION DE SERVICES, PRODUCTION DE BIENS ET ACCÈS AUX RESSOURCES CULTURELLES

On entend par « prestation de services, production de biens et accès aux ressources culturelles », le très large éventail d'activités culturelles, sous toutes leurs formes, dont les personnes touchées pouvaient bénéficier avant la catastrophe, à savoir: visiter un site du patrimoine ou un musée; se rendre dans un lieu sacré (comme les édifices religieux) et pratiquer des rituels traditionnels; exprimer un patrimoine immatériel sous toutes ses formes (notamment en utilisant sa langue maternelle); assister à un événement culturel; transmettre et accéder à des informations culturelles (p. ex., par le biais d'activités éducatives); produire, distribuer et acquérir des biens culturels (acheter du matériel audiovisuel, des livres, etc.); et, de façon générale, participer activement à la création et la critique de la culture.

Les informations à collecter dans ce domaine doivent généralement inclure: le nombre de personnes qui ont accès aux ressources culturelles et la nature des ressources; la qualité, la disponibilité et les coûts habituellement pratiqués pour les matériaux et les équipements spécialisés avant la catastrophe (aux fins de conservation, de restauration et d'entretien des institutions culturelles et du patrimoine bâti); le nombre de personnes qui expriment un patrimoine immatériel (professionnels, artistes, détenteurs de savoirs traditionnels) ainsi que le nombre et la nature de ces manifestations (festivals, rituels, etc.); le type et le nombre de biens culturels produits (notamment dans les industries créatives et culturelles, y compris le secteur touristique) et par qui (nombre et profil des personnes employées dans le secteur touristique); et enfin le nombre et la nature des entreprises associées (publiques et privées), des marchés et des foires locales, nationales et/ou internationales.

Dans la mesure du possible, ces données de référence doivent être ventilées par division administrative, âge, origine ethnique et sexe. Il est essentiel de veiller à éviter les doublons avec les autres PDNA, notamment pour les sous-secteurs Commerce, Tourisme et Logement, terres et établissements humains, entre autres.

GOVERNANCE ET PROCESSUS DÉCISIONNELS

Dans le cadre de la culture, on entend par « gouvernance et processus décisionnels », les systèmes qui, avant la catastrophe, élaboraient et mettaient en œuvre les politiques, les réglementations et les programmes d'ordre culturel et géraient les biens et les infrastructures afférentes. Ces systèmes incluent: (i) le cadre juridique et politique en vigueur; (ii) les stratégies et les programmes existants; (iii) le cadre institutionnel qui était opérationnel avant la catastrophe, notamment les organismes responsables de la gestion, de la conservation et de la transmission du patrimoine culturel, des musées, des institutions culturelles, etc., ainsi que les ministères et les départements concernés; (iv) les ONG et les associations culturelles; et (v) les ressources humaines nécessaires à leur fonctionnement, avant la catastrophe (décideurs, gérants, spécialistes, techniciens, agents de sécurité et d'entretien).

Les informations à collecter dans ce domaine doivent inclure: (i) les lois, les politiques, les directives et les protocoles en vigueur relatifs à la sauvegarde et à la promotion du patrimoine culturel et des industries culturelles et créatives; (ii) le nombre et la nature des institutions impliquées dans la gouvernance du secteur de la culture, ainsi que leurs organigrammes, budgets, équipements et autres installations; et (iii) les statistiques de base relatives à la productivité de ces institutions, notamment le nombre et la nature des actions menées sur une période donnée (avant la catastrophe).

RISQUES ET VULNÉRABILITÉS

Les risques et les vulnérabilités se rapportent au niveau d'exposition de la culture à des aléas connus, à ses vulnérabilités inhérentes et à sa capacité de résilience, avant la catastrophe. Cela inclut les informations (i) sur

l'existence d'une éventuelle stratégie globale de réduction des risques de catastrophe du secteur (ou de ses sous-secteurs); (ii) sur les mesures d'atténuation des risques qui étaient déjà en place pour réduire les impacts des éventuelles catastrophes sur le secteur; (iii) sur l'état de conservation des infrastructures et des biens culturels, ainsi que le niveau connu des risques auxquels ils étaient exposés; (iv) sur les risques ayant compromis la prestation des services, la production des biens et l'accès aux ressources culturelles; et enfin, (v) sur le risque de perturbation en matière de gouvernance.

Les informations à collecter doivent généralement inclure, entre autres: (i) les stratégies et les plans de gestion des risques de catastrophe relatifs à la culture; (ii) une cartographie des risques (sites classés, etc.); (iii) les évaluations des risques menaçant les institutions culturelles (musées, archives, etc.) menées avant la catastrophe; (iv) les copies de sauvegarde de la documentation essentielle; (v) la disponibilité des stocks d'équipements et de matériaux essentiels pour les interventions d'urgence; et (vi) la capacité des unités individuelles au sein du gouvernement à agir indépendamment en cas de perturbation des infrastructures de communication.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

QUALITÉ ET SOURCES DES DONNÉES DE RÉFÉRENCE

Dans de nombreux pays, les données de référence relatives à la culture ne sont pas toujours disponibles ou alors sous différents formats (bases de données bien alimentées et/ou sites/portails Internet). Toutefois, elles négligent généralement des aspects importants comme les expressions culturelles immatérielles et les industries créatives. La qualité des données, par ailleurs, est parfois contestable en raison de l'absence d'indicateurs normalisés et de statistiques. Enfin, la disparition de certaines données est parfois à mettre sur le compte des mauvaises conditions de stockage et d'archivage.

Les données de référence doivent être si possible établies avant l'évaluation, à l'aide d'indicateurs appropriés, en vue d'être utilisées ultérieurement dans le cadre d'un suivi et d'une évaluation de qualité. Il est recommandé de veiller à ce que la collecte et l'enregistrement des données concordent avec la base de données centrale et les inventaires pertinents des ministères, des collectivités territoriales et des institutions concernés. Pour cela, tous devront s'aligner sur un jeu d'indicateurs unique, voire en créer des nouveaux. Les nouvelles données collectées devront être intégrées à la base de données centrale/à l'inventaire national/au portail consacré à la culture, en vue de renforcer la planification des interventions d'urgence.

Généralement, les données peuvent être obtenues auprès de différentes sources:

- Le gouvernement
- Les associations de professionnels de la culture, les sociétés d'auteurs, les coopératives d'artisans et les producteurs culturels du pays
- Les banques d'aide et les fondations
- Les institutions culturelles, les universités, les départements de recherche sur le patrimoine culturel du pays
- Les données publiées par les institutions culturelles, les centres de recherche et les universités, au niveau international

Par ailleurs, pour mieux comprendre le contexte local et ses difficultés, il peut s'avérer utile d'analyser les programmes précédents afin de prendre en compte les facteurs de réussite et d'échec, ou, lorsque des projets ou des initiatives sont rejetés par une communauté, d'en identifier les principales raisons.

ÉVALUATION DES EFFETS D'UNE CATASTROPHE

Une fois que les données de référence ont été collectées, voire même avant, l'équipe d'évaluation doit commencer à étudier les effets de la catastrophe, à savoir ses conséquences directes. Il faut pour cela réaliser une collecte de données secondaires (c'est-à-dire des données recueillies par d'autres acteurs et déjà disponibles) et primaires (obtenues en effectuant des visites et/ou des entretiens sur le terrain).

Cette étape de l'évaluation s'attache dans un premier temps à dresser une description générale de la catastrophe (nature et ampleur), des régions et des populations touchées. Cette description sera probablement identique à celle des autres secteurs et peut donc être insérée au début du rapport global. Toutefois, il peut s'avérer utile, dans le cadre de l'évaluation de la culture, de rappeler les principales caractéristiques de la catastrophe du point de vue de ce secteur. L'équipe d'évaluation doit ensuite analyser les données de façon exhaustive puis les valider, afin de déterminer les effets spécifiques de la catastrophe à l'égard des quatre dimensions décrites dans la section 3. Ces effets seront ensuite comparés aux données de référence en vue de déterminer les « lacunes » causées par la catastrophe.

EFFETS SUR LES INFRASTRUCTURES ET LES BIENS CULTURELS

Les effets d'une catastrophe sur les actifs physiques et les infrastructures doivent essentiellement être évalués du point de vue des dommages causés, avant d'être traduits en valeurs économiques et financières (voir sections 5 et 6 du présent document). Les dommages causés à des actifs physiques culturels et à des infrastructures (au « capital » culturel) incluent généralement leur destruction partielle ou totale. Ces dommages peuvent résulter des effets directs ou secondaires d'une catastrophe: par exemple, un violent séisme peut détruire partiellement un musée (effet direct), dont les collections sont ensuite pillées (effet secondaire), le maintien de l'ordre étant fragilisé suite à la catastrophe.

Il convient ici de préciser qu'au moment de l'évaluation, l'équipe Culture doit considérer tous les effets sur les actifs physiques et les infrastructures déjà survenus qui sont afférents, d'une manière ou d'une autre, à la catastrophe, et estimer leur coût en conséquence. Même si certains effets secondaires potentiels ne sont pas encore apparus au moment de l'évaluation, ils doivent être pris en compte. Les effets sur les infrastructures et les actifs physiques incluent également les éventuels nouveaux risques résultant des effets directs (voir ci-après). Voici quelques exemples de dommages causés aux biens culturels et aux infrastructures:

- Effondrement partiel ou total de bâtiments, sites et infrastructures
- Destruction partielle ou totale de collections ou de biens meubles
- Destruction de parcs naturels, notamment les plus petits
- Dommages causés à des actifs physiques relevant de l'administration culturelle
- Destruction des voies de communication, des canalisations d'eau, des réseaux d'égout, des lignes électriques, des canalisations de carburant
- Décès

Il convient d'évaluer en priorité les actifs physiques et les infrastructures qui ont une plus grande valeur culturelle et/ou ceux qui fournissent des services de base essentiels, notamment dans des circonstances d'extrême urgence. Pour cela, l'équipe Culture doit considérer différents niveaux de gravité suivant une échelle établie (p. ex., de « léger » à « sévère »), selon que les structures peuvent être facilement réhabilitées, exigent une analyse structurelle plus approfondie, ou ne peuvent plus être réparées ni utilisées. En ce qui concerne les biens culturels

secondaires, il est possible de fonder l'estimation sur les coûts moyens habituellement pratiqués; pour la réparation/reconstruction des ressources culturelles prioritaires, il convient de recueillir des informations détaillées des coûts réels, dans la mesure du possible. Lorsque, pour des questions pratiques, il n'est pas possible d'obtenir des données complètes pour toutes les régions sinistrées, l'évaluation peut être menée dans une région représentative, choisie préalablement avec les autres membres de l'équipe d'évaluation, suivant des critères déterminés et justifiés.

Il convient de préciser que lorsque les effets d'une catastrophe sont importants, la destruction partielle ou totale d'une structure originale ayant une valeur spirituelle ou culturelle particulière entraînera elle-même des pertes irrémédiables, même si l'on reconstruit l'édifice. Celles-ci seront par conséquent difficiles à évaluer du point de vue économique. Bien que la valeur des coûts directs des effets de la catastrophe ne puisse être estimée comme indiqué à la section 5, dans de telles circonstances, c'est la perturbation de l'accès à la culture (voir ci-après) ou plus généralement l'impact sur le développement humain (voir section 6) qui est évalué(e). La détermination des besoins de relèvement afférents (et de leurs coûts) dépendra de la stratégie adoptée, laquelle doit tenir compte de leur faisabilité dans le contexte culturel et socio-économique local (voir section 8).

EFFETS SUR LA PRESTATION DE SERVICES ET L'ACCÈS AUX BIENS ET SERVICES

L'équipe d'évaluation doit également évaluer les effets de la catastrophe sur la continuité de la prestation des services, la production de biens et l'accès aux ressources culturelles, ce qui peut entraîner des surcoûts. Il est essentiel de prendre en compte ce type d'effets pour cerner intégralement l'impact causé sur l'économie et sur le développement humain. Voici quelques exemples:

- Fermeture de sites du patrimoine, de lieux de culte, de musées, de théâtres et d'institutions culturelles
- Perte de biens et services écosystémiques fournis par le patrimoine naturel, les paysages culturels et les centres-villes historiques
- Accès limité à des sites du patrimoine, des lieux de cultes, des musées, des théâtres et des institutions culturelles
- Perte de documents historiques, d'archives ou de bases de données numériques
- Perturbation des services aux ménages et aux communautés
- Interruption des pratiques du patrimoine immatériel et de la transmission du savoir traditionnel, y compris la possibilité d'utiliser sa langue maternelle
- Accès restreint ou impossible aux espaces/lieux culturels et au matériel nécessaire aux manifestations culturelles immatérielles
- Perturbation de la production de biens culturels
- Interruption des services d'infrastructures de base (voies de communication, électricité, eau, etc.)
- Accès limité aux produits de conservation et aux équipements spécialisés nécessaires à la protection des biens menacés

Le type et la structure des données relatives aux effets d'une catastrophe sur la continuité de la prestation de services, de la production de biens et de l'accès aux ressources culturelles doivent concorder autant que possible avec les données de référence collectées (voir section 3) en vue de pouvoir réaliser une comparaison.

Il est en outre très important d'adopter une démarche sexospécifique, de considérer les différents groupes d'âge et de ventiler les données en conséquence, dans la mesure du possible, compte tenu de la nature informelle générale du secteur.

La plupart de ces effets peuvent se traduire par des pertes financières, c'est-à-dire par des dépenses supplémentaires engagées par les secteurs public et privé ainsi que par les individus, en vue de garantir la continuité des services, de la production et de l'accès, jusqu'au relèvement complet (voir section 5). Toutefois, en ce qui concerne les dommages causés aux actifs physiques et aux infrastructures, les pertes en matière de services, de production et d'accès aux ressources culturelles sont parfois difficilement chiffrables. Dans ce cas, il est possible de fournir une description qualitative de la valeur socio-culturelle⁵. Ici encore, la détermination des besoins et interventions de relèvement (et de leurs coûts) pour réparer les pertes subies par les populations touchées dépendra de la stratégie adoptée, laquelle doit tenir compte de leur faisabilité dans le contexte culturel et socio-économique local (voir section 8).

EFFETS SUR LA GOUVERNANCE ET LES PROCESSUS DÉCISIONNELS

Une catastrophe de grande ampleur compromet généralement gravement la gouvernance et les processus décisionnels. L'équipe Culture doit évaluer ces effets sur la gouvernance du secteur, aux niveaux local et national, notamment les fonctions et capacités administratives. Dans le cadre de la culture, la gouvernance et les processus décisionnels concernent les systèmes opérationnels d'élaboration et de mise en œuvre des politiques, d'application des réglementations, de mise en œuvre des programmes publics et de gestion des biens et des infrastructures afférentes (voir section 3). S'ajoute également la capacité des autorités publiques à faire face à l'urgence en cas de catastrophe et à planifier le relèvement à long terme, si nécessaire en comparant la situation présente avec les dispositions des plans en vigueur avant la catastrophe.

Les dommages subis par les bâtiments, les structures et les équipements (notamment les infrastructures de communication) qui sont essentiels au bon fonctionnement des autorités administratives centrales et locales sont déjà évalués dans le cadre de la composante relative aux « effets sur les infrastructures et les actifs physiques » (voir section 4.1). Concernant les effets sur les processus, il faut étudier en priorité les capacités des autorités administratives et de la société civile à diriger et à mettre en œuvre le relèvement culturel après la catastrophe, au niveau général et particulier. Ces capacités doivent être évaluées à deux niveaux: celui de la coordination et de l'élaboration de la stratégie d'une part, celui du savoir technique professionnel d'autre part. Les aspects à prendre en compte peuvent inclure:

- la perte de ressources humaines, de petits équipements, de ressources financières et de provisions;
- la perte de documentation et de données de référence (format papier ou électronique);
- la perturbation des fonctions administratives;
- la perturbation des prises de décisions clés, de la formulation des politiques et des stratégies, des mécanismes de coordination;
- la perturbation des structures sociales des communautés, des relations de pouvoir (notamment les rôles attribués aux sexes), l'existence de conflits latents (généralement causés par des clivages ethniques et culturels), etc., associés aux pratiques et aux biens culturels.

⁵ Par exemple: « Ce festival, bien qu'il ne représente pas un enjeu économique important, a lieu chaque année depuis 233 ans, et constitue le point de ralliement le plus important de la communauté pour l'ensemble de la région. Le maintenir malgré les ravages causés par la catastrophe permettra d'envoyer un signal fort à l'ensemble de la communauté/région touchée, en lui faisant savoir qu'il est possible de surmonter la catastrophe et ses impacts. »

Parmi les institutions et les organisations à considérer, une attention particulière doit être accordée:

- au ministère de la Culture, aux autres ministères concernés ou aux organismes nationaux dotés d'un mandat à l'égard du patrimoine et des industries culturelles;
- aux brigades de pompiers, aux organismes de protection civile, aux chargés de surveillance du patrimoine culturel;
- aux associations communautaires nationales et locales, aux ONG engagées dans la culture;
- aux institutions religieuses;
- aux établissements scolaires, aux centres de formation professionnelle et de recherche.

EFFETS SUR LES RISQUES ET LES VULNÉRABILITÉS

Par sa nature, le secteur de la culture est souvent exposé à des risques nouveaux et aggravés après une catastrophe. Cela est dû à de nombreux facteurs, notamment (i) à la perception (erronée) selon laquelle la culture ne constitue pas une priorité en règle générale, et encore moins en situation d'urgence; (ii) à l'existence de nombreux processus productifs informels, difficiles à rétablir une fois perturbés; (iii) à l'état généralement fragile de nombreux biens culturels, comme les bâtiments historiques, souvent insuffisamment entretenus; (iv) enfin, de manière générale, la culture étant intimement liée au tissu socio-économique, elle subit le contrecoup de l'impact social d'une catastrophe. Parfois, le plus fort impact sur la culture n'est pas occasionné directement par la catastrophe, mais par ses répercussions socio-économiques à moyen et long terme (p. ex., une course à la modernité, sans tenir compte des possibilités offertes par le contexte culturel local). Bien souvent, la reconstruction est conçue et mise en œuvre en ignorant la culture et le patrimoine, ce qui entraîne la perte de ressources culturelles importantes ayant pourtant survécu aux effets directs de la catastrophe. Les aspects suivants doivent être pris en compte lors de l'évaluation des effets d'une catastrophe sur les risques et les vulnérabilités d'ordre culturel:

- Exposition aux conséquences directes et indirectes d'éventuels nouveaux aléas
- Augmentation de la vulnérabilité des biens culturels induite par la protection insuffisante ou des reconstructions antérieures inappropriées
- Augmentation de la vulnérabilité des expressions culturelles causée par une perturbation temporaire ou plus longue
- Augmentation de la vulnérabilité de la production culturelle suite au déplacement des producteurs ou à la perturbation des marchés
- Nouveaux risques pour les sites du patrimoine (vandalisme, pillage, conflits et introduction de pratiques culturelles [externes] inappropriées)
- Perte d'authenticité ou falsification du patrimoine matériel et des biens culturels meubles
- Interventions d'urgence et mesures de relèvement ne tenant pas compte de la valeur du patrimoine des régions sinistrées
- Usurpation des ressources du patrimoine culturel et pressions dues à une exploitation illégale ou sauvage

ESTIMATION DE LA VALEUR DES EFFETS D'UNE CATASTROPHE

Une fois les effets de la catastrophe déterminés, l'équipe d'évaluation doit, dans la mesure du possible, estimer la valeur économique correspondante. Cette estimation est faite suivant la méthode DaLA, élaborée par la Banque mondiale en se fondant sur l'expérience développée par la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) dans les années 1970⁶. Les dommages et les pertes y sont définis comme suit:

- **Dommmages:** destruction totale ou partielle des biens/actifs matériels existant dans la zone sinistrée.
- **Pertes:** variations des flux économiques des biens et services (baisse de revenus et/ou surcoûts, traduits en valeur monétaire actualisée), induites par la catastrophe et pouvant perdurer tout au long de la période de réhabilitation et de reconstruction.

Bien qu'il ne soit pas toujours possible de réparer tous les dommages subis ou de compenser toutes les pertes occasionnées par une perturbation des services, de la production ou de l'accès aux ressources culturelles, l'équipe d'évaluation s'attachera à dégager, dans la mesure du possible, la valeur économique de ces effets. Ces estimations seront ensuite regroupées et prises en compte par les équipes chargées d'étudier l'impact macro-économique et l'impact sur le développement humain, dans la section consacrée à la culture. L'impact sur le développement humain (voir section 6) doit également refléter les aspects non chiffrables. La valeur monétaire des dommages correspond aux coûts de remplacement selon les prix pratiqués juste avant la catastrophe; celle des pertes correspond aux baisses de revenu et aux surcoûts induits par la catastrophe et est exprimée en valeur monétaire actualisée.

L'ampleur des pertes étant déterminée sur la base de l'estimation du temps nécessaire pour effectuer les réparations dans leur intégralité et des capacités du secteur à mettre en œuvre les mesures requises, le calcul de leur valeur économique doit se fonder sur un scénario post-catastrophe réaliste doté d'un calendrier, tenant compte de la possibilité d'adopter des solutions temporaires, etc. Ces hypothèses sont reflétées dans la stratégie de relèvement sectorielle (voir section 8).

ESTIMATION DE LA VALEUR ÉCONOMIQUE DES DOMMAGES

L'estimation de la valeur économique des dommages occasionnés aux biens culturels publics et aux caractéristiques des biens culturels privés est particulièrement complexe. En effet, les biens culturels, au sens le plus large, sont généralement porteurs d'une importante valeur (spirituelle, symbolique, existentielle, options, legs, etc.) de non-usage (non marchande); quant aux biens culturels privés (bâtiments historiques résidentiels, objets artistiques de grande valeur appartenant à des particuliers, etc.), ils possèdent aussi un certain intérêt public. Il est très difficile de traduire ces valeurs de non-usage et ces caractéristiques particulières en valeur monétaire. Par ailleurs, le remplacement de certains biens culturels (sites archéologiques ou bâtiments historiques ayant une décoration de grande valeur), lorsque cela est techniquement possible, occasionne nécessairement une perte considérable d'authenticité.

Compte tenu de la difficulté de rétablir la situation telle qu'avant la catastrophe, les mesures de relèvement mises en œuvre dans le secteur de la culture se fondent généralement sur des solutions originales et créatives

⁶ Voir les notes d'orientation de la méthode DaLA de 2010 (Volume 2) publiées par la Banque mondiale: <http://documents.worldbank.org/curated/en/2010/01/19533771/damage-loss-needs-assessment-guidance-notes-vol-2-3-conduite-des-évaluations-des-dommages-des-pertes-apres-une-catastrophe>

dans l'optique de compenser la perte des biens culturels et des avantages associés pour la population touchée. Ces mesures doivent être élaborées dans le cadre d'une stratégie de relèvement globale définie selon une approche participative et respecter le contexte socio-culturel et économique local. C'est pourquoi l'estimation de la valeur économique des effets d'une catastrophe, réalisée sur la seule base de la compréhension de ces effets et à l'aide d'hypothèses, devra être vérifiée et validée au moment de l'élaboration de la stratégie de relèvement finale.

Pour réaliser cette estimation, il est proposé de se référer à la méthode présentée dans l'étude menée par Kaspars Vecvagars, intitulée: « Valuing damage and losses in cultural assets after a disaster: concept paper and research options⁷ » (Évaluer les dommages et les pertes des biens culturels après une catastrophe: document de réflexion et pistes de recherche). L'approche considérée comme la plus efficace dans des situations post-catastrophe est fondée sur la « **méthode de transfert du bénéfice** », qui évalue la valeur d'un bien ou d'un service en se fondant sur la valeur d'un bien ou service analogue. Cette méthode est privilégiée car elle est plus rapide et demande moins de ressources. Toutefois, des estimations des bénéfices tirés des biens culturels doivent être disponibles. L'annexe 10.6 dresse une liste des bénéfices directs et indirects pouvant être générés par des biens culturels, et qui peut s'avérer utile pour calculer leur coût de remplacement.

L'étude menée par Kaspars Vecvagars reconnaît que le remplacement d'un bien culturel endommagé peut s'avérer très difficile. C'est la raison pour laquelle l'étude explore une variante de la méthode de transfert du bénéfice, appelée la « **méthode du coût de remplacement amélioré** » ou « **avancé** ». **Celle-ci se fonde sur la méthode du coût de remplacement standard selon laquelle le coût de remplacement d'**

Un bien ou service est utilisé pour estimer la valeur du bien ou service endommagé. Toutefois, selon cette nouvelle méthode, le coût, et par conséquent la valeur, ne sont pas calculés sur la base de la création d'une réplique ou de la reconstruction de l'original, mais sur celle de la création d'un nouveau bien culturel, probablement différent et/ou amélioré⁸.

Cette méthode demande plus de temps que la méthode standard (le choix du bien culturel « amélioré » implique généralement des consultations, des concours de conception, etc.). Elle peut donc être utilisée lorsque le temps n'est pas une priorité.

Lorsque la réparation ou la reconstruction des biens culturels endommagés est possible et souhaitable, le coût afférent doit être calculé en se fondant sur les prix en vigueur de la main-d'œuvre, des matériaux et de la gestion. Ces coûts doivent être ventilés par secteur public et privé afin de connaître la répartition de l'effort de reconstruction. S'agissant des structures historiques, les coûts doivent tenir compte d'exigences spécifiques, ces projets étant bien plus complexes que le simple remplacement d'un bâtiment moderne ordinaire. Certains pays compilent les coûts unitaires des interventions standards de conservation du patrimoine, ce qui permet de les utiliser comme référence. L'étude de la faisabilité et du coût de la remise en état des biens meubles tels que les peintures, les vestiges archéologiques, les textiles, etc., exige l'avis d'un expert et peut se révéler très coûteuse. L'annexe 10.5 présente une synthèse des méthodes d'évaluation des dommages pour différents types de biens culturels, en proposant la méthode d'évaluation la mieux adaptée à chaque cas.

⁷ Cette étude a été ordonnée par la CEPALC et menée en 2006 dans le cadre du projet de la Banque mondiale et de la CEPALC intitulé « Impact socio-économique et environnemental des catastrophes: l'évaluation, un outil de réduction des risques de catastrophe dans les pays en développement ». Disponible en anglais à l'adresse: <http://www.eclac.cl/publicaciones/xml/8/26728/L731.pdf>. L'une des limites de cette étude est qu'elle définit la culture comme un patrimoine matériel et immatériel, sans tenir compte des industries créatives et culturelles.

⁸ Ibid. p. 8.

ESTIMATION DE LA VALEUR ÉCONOMIQUE DES VARIATIONS DES FLUX DES RESSOURCES ÉCONOMIQUES (PERTES)

Outre les dommages, il est important d'évaluer la variation des flux économiques (pertes) consécutive à l'endommagement ou la destruction des actifs physiques et des infrastructures, c'est-à-dire les baisses de revenus et les surcoûts induits par la catastrophe jusqu'à la reconstruction et au relèvement complets. Ces variations peuvent être imputables à tout type d'effet causé par la catastrophe, de la destruction des actifs physiques à l'accroissement des risques. Les variations des flux économiques (pertes) habituellement observées dans le secteur de la culture incluent:

- la perte de revenus induite par la fermeture temporaire ou la non-disponibilité des biens culturels et la cessation ou l'interruption des événements culturels annuels ou réguliers;
- les coûts induits par la mise en œuvre de mesures d'urgence temporaires en vue d'éviter tout dommage supplémentaire aux biens culturels;
- la perte de revenus occasionnée par la perturbation de la production de biens dans les industries culturelles et créatives;
- les coûts induits par les mesures temporaires visant à assurer la continuité des services culturels essentiels et de l'accès aux ressources culturelles de base;
- les coûts induits par les mesures d'atténuation des nouveaux risques et l'augmentation des vulnérabilités résultant de la catastrophe.

La section 4 fournit des exemples d'effets générant habituellement des pertes. L'annexe 10.5 présente une synthèse des méthodes de calcul des pertes pour différents types de biens culturels, en proposant la méthode d'évaluation la mieux adaptée à chaque cas.

BILAN DES EFFETS

Une fois que les coûts ont été calculés sur la base des données collectées (données primaires et secondaires, visites de terrain, entretiens, etc.), ils doivent être regroupés en distinguant clairement les dommages et les pertes. L'équipe sectorielle doit veiller à éviter les chevauchements avec d'autres secteurs. Elle doit pour cela partager et comparer les données avec les autres équipes. Dans la mesure du possible, le bilan des dommages et des pertes doit être ventilé par secteurs (public et privé).

ÉVALUATION DE L'IMPACT D'UNE CATASTROPHE

IMPACT MACRO-ÉCONOMIQUE

Le calcul de la valeur économique des effets de la catastrophe sur la culture aidera à déterminer les principales variables macro-économiques du pays. L'évaluation est généralement fondée sur l'impact de la catastrophe sur le PIB, sur la balance des paiements et sur le budget.

Ces impacts peuvent également être analysés sur une échelle géographique restreinte (municipalité, district/département, région), sous réserve que les statistiques de la part de la culture dans le PIB, la balance des paiements et le budget avant la catastrophe soient disponibles. Il faut garder à l'esprit qu'une partie importante de l'activité économique culturelle se déroule dans le secteur informel et n'est donc pas prise en compte dans les statistiques nationales officielles: la part de l'impact macro-économique d'une catastrophe liée à culture est donc généralement plus importante que ce qu'indiquent les données disponibles. Cet écart concerne particulièrement les femmes et les segments de la population les plus démunis.

Au niveau macro-économique, l'impact global de la catastrophe sur la culture correspond à la baisse en pourcentage de la contribution du secteur au PIB et aux pertes potentielles d'exportation de biens culturels. Les principales composantes des impacts macro-économiques sont présentées dans le tableau 2 ci-dessous.

Tableau 2: Évaluation de l'impact macro-économique

Composantes macro-économiques	Calcul de la valeur économique des effets
Pertes de revenus subies par les secteurs public et privé, induites par la destruction de biens culturels	Analyse de l'impact sur le PIB
Coûts des travaux temporaires pour la protection des biens culturels et coûts de démolition et de déblaiement	Analyse de l'impact sur le PIB
Pertes de devises induites par l'absence temporaire de visiteurs étrangers sur les sites culturels	Analyse de l'impact sur la balance des paiements
Matériel importé pour la reconstruction ou la réparation des biens culturels (matériaux, équipements et machines, expertise, etc.) car non disponible localement	Analyse de l'impact sur la balance des paiements
Éventuelles indemnités versées par des sociétés de réassurance étrangères pour couvrir le coût de biens culturels assurés qui ont été détruits	Analyse de l'impact sur la balance des paiements
Hausse des dépenses et baisse des recettes publiques imputables aux pertes occasionnées par la catastrophe	Analyse de la situation budgétaire
Pertes d'emplois causées par la destruction de biens culturels touchant les travailleurs du secteur culturel (à l'exclusion des emplois relevant de secteurs économiques officiels comme le tourisme, le commerce, etc.)	Analyse de l'impact global sur l'emploi et sur les revenus individuels

IMPACT SUR LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN

L'impact sur le développement humain au niveau des individus et des ménages imputable aux effets de la catastrophe sur le secteur, dépend de la nature de la catastrophe.

La culture et le patrimoine ne sont pas pris en compte dans les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ni dans les modifications en cours de l'Indice de développement humain (IDH). Toutefois, il existe des indicateurs visant à déterminer la contribution de la culture au développement humain. Certains sont spécifiques au domaine, c'est-à-dire qu'ils reflètent les avantages particuliers de la culture par rapport aux autres secteurs, comme le plaisir esthétique, l'apprentissage et le sentiment d'appartenance. D'autres indiquent sa valeur ajoutée spécifique vis-à-vis d'autres dimensions plus générales du développement humain – comme le développement social et économique – et de la protection de l'environnement.

L'UNESCO et d'autres institutions travaillent à remédier aux lacunes des OMD en vue d'intégrer la culture dans le programme de développement de l'après-2015. Dans cette perspective, il a été proposé, comme hypothèse de travail, de diviser la contribution de la culture au développement humain en cinq grands domaines⁹:

ÉRADICATION DE LA PAUVRETÉ

La culture est un moteur du développement économique inclusif. Le patrimoine culturel, les industries créatives et culturelles, le tourisme culturel durable, la redynamisation de l'espace urbain grâce à la culture, ainsi que les infrastructures culturelles, sont autant de niches stratégiques qui favorisent la création de revenus, d'emplois et de nouvelles opportunités de marché. Les industries créatives et culturelles constituent l'un des domaines les plus dynamiques de l'économie mondiale, avec une croissance annuelle de 5 à 20 %. La culture est également un moteur de développement social inclusif: l'accès aux savoirs traditionnels, le soutien et la solidarité au sein

⁹ Consulter le site de l'UNESCO pour obtenir des informations actualisées: <http://fr.unesco.org/themes/culture-d%C3%A9veloppement-durable>

du groupe social ou encore l'accès au crédit, par exemple, permettent de renforcer l'inclusion sociale et, par conséquent, de réduire la pauvreté.

QUALITÉ DE L'ÉDUCATION ET APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE

L'apprentissage et la transmission des connaissances varient selon les contextes géographiques, historiques et linguistiques. Par conséquent, les stratégies d'éducation bien adaptées aux cultures, aux contextes et aux besoins locaux se révèlent généralement les mieux à même de renforcer la cohésion sociale. Par ailleurs, les programmes éducatifs adaptés à la culture locale favorisent et améliorent la qualité de l'éducation.

ENVIRONNEMENT

L'accès aux biens et services environnementaux de base nécessaires à la subsistance des communautés doit être garanti. Cela exige une meilleure protection et une utilisation plus durable de la diversité culturelle et biologique, ainsi que la sauvegarde des connaissances et des savoir-faire traditionnels. En effet, il existe une étroite corrélation entre la culture et la durabilité environnementale du fait du lien essentiel entre diversité culturelle et biodiversité, de sa capacité à inciter à une consommation plus responsable et de sa contribution aux pratiques de gestion durable véhiculées par les connaissances locales et traditionnelles. Par ailleurs, la bonne conservation de l'environnement historique, notamment des paysages culturels, et la sauvegarde des valeurs, des pratiques et des savoirs traditionnels, en synergie avec d'autres savoirs scientifiques, renforcent la résilience des communautés face aux catastrophes et au changement climatique.

VILLES ET AMÉNAGEMENTS DURABLES

Une vie culturelle animée et un environnement urbain historique de qualité constituent des éléments clés d'une ville durable. Des politiques respectueuses de la culture incitent au respect de la diversité, à la transmission et la continuité des valeurs ainsi qu'à l'inclusion, en renforçant la représentation et la participation des citoyens et des communautés à la vie publique et en améliorant les conditions des groupes les plus défavorisés. Les infrastructures culturelles (musées, etc.) peuvent servir de lieux d'échange citoyen et d'inclusion sociale, et contribuer ainsi à réduire la violence et à renforcer la cohésion.

INCLUSION ET COHÉSION

Dans le contexte actuel de la mondialisation et face aux questionnements identitaires et aux tensions qu'elle peut générer, le respect de la diversité culturelle et le dialogue interculturel contribuent à renforcer l'inclusion, la stabilité, la paix et la résilience au sein des sociétés, car ils favorisent la tolérance et la compréhension mutuelle. Garantir le respect des droits culturels, l'accès aux biens et services culturels, la libre participation à la vie culturelle et la liberté d'expression artistique est essentiel à la construction d'une société inclusive et équitable. Encourager la participation culturelle contribue au renforcement de la citoyenneté active. Plus particulièrement, les projets ayant trait à la culture contribuent à l'autonomisation des femmes et des jeunes.

Des indicateurs spécifiques mesurant la contribution de la culture à chacun de ces cinq domaines sont en cours d'élaboration. Certains, comme le nombre d'emplois créés (ou perdus à la suite d'une catastrophe) par la culture, refléteront la contribution de la culture aux indicateurs de l'Indice du développement humain; d'autres, toutefois, seront propres à la culture, dont l'importance pour le développement humain est désormais reconnue. Ils pourraient être utilisés pour mieux cerner l'impact d'une catastrophe sur le développement humain. Bien que ce travail soit encore en cours d'élaboration et qu'aucun cadre ne soit encore disponible, les indicateurs suivants peuvent toutefois être considérés:

- Perte de l'environnement historique urbain et rural, en pourcentage (comparaison avec la situation avant la catastrophe)

- Variation de la fréquentation des institutions culturelles
- Restriction de l'accès aux ressources culturelles
- Diminution de l'offre de programmes éducatifs et/ou de formations artistiques et culturelles
- Variation du nombre d'enfants qui étudient l'art et/ou la culture à l'école
- Variation du nombre d'enfants qui participent à des activités artistiques extra-scolaires
- Variation du nombre de diplômés issus d'écoles d'art
- Restriction de l'accès aux ressources biologiques traditionnellement reconnues
- Variation du nombre de citoyens qui participent activement à des pratiques culturelles
- Proportion de femmes qui travaillent dans le secteur culturel
- Baisse des revenus des ménages (en pourcentage) par rapport à la situation avant la catastrophe, induite par la perturbation des activités économiques liées à la culture
- Reconnaissance des droits culturels applicables et conformité de ces droits avec les droits fondamentaux
- Part des crédits consacrés à la culture (comparaison avant et après la catastrophe)
- Intégration des pratiques et des savoirs traditionnels aux plans de développement environnemental et urbain
- Intégration d'une approche respectueuse de la culture dans les plans et politiques de réduction des risques de catastrophe et de lutte contre le changement climatique
- Pertes d'énergie – en émissions de CO₂ – causées par l'endommagement ou la destruction des structures historiques

Le choix de l'indicateur dépendra de la nature de la catastrophe et du contexte local et doit être effectué au cas par cas. Compte tenu des contraintes auxquelles est soumise le PDNA, notamment le temps disponible pour collecter les données, il est recommandé de mesurer en priorité le niveau d'accès de la population aux activités et aux biens culturels (toutes manifestations confondues) ainsi que les pertes d'emplois et de revenus des ménages liés à la perturbation des activités d'ordre culturel.

Dans la mesure où les données secondaires ne permettent pas toujours de rendre compte des impacts sur la communauté et sur la société (soit que la culture n'est pas prise en compte dans les statistiques, soit en raison de sa nature informelle), l'équipe d'évaluation devra collecter les informations sur les dommages et les pertes directement auprès des responsables communautaires (entretiens, forums, etc.). Reportez-vous à l'annexe 10.4 pour les questions relatives à l'impact sur les ménages/la communauté, et à l'annexe 10.5 pour les méthodes de calcul. Il faut également s'intéresser aux dommages et aux pertes touchant directement les activités rémunératrices des femmes dans le domaine culturel (y compris dans le secteur informel). Cela implique de ventiler les données par sexe et par âge et de mener des consultations inclusives, en vue d'identifier les besoins et les priorités spécifiques des femmes, des filles, des garçons et des hommes pour chaque tranche d'âge, ainsi que ceux des sous-groupes de la population.

LIENS INTERSECTORIELS ET THÈMES TRANSVERSAUX

Compte tenu des multiples effets du patrimoine culturel et des expressions socio-culturelles sur tous les secteurs de la société, une bonne compréhension des pratiques et des comportements culturels et leur intégration dans les plans de relèvement contribuent à améliorer l'efficacité des programmes d'intervention. Les résultats de l'évaluation doivent compléter ceux des autres secteurs, comme indiqué dans le tableau 3 ci-dessous.

Tableau 3: Récapitulatif des contributions de la culture aux autres secteurs/thèmes

Secteur	Thèmes	Exemples de contribution de la culture au secteur/thème
Hébergement	Logement, camps temporaires	L'organisation des logements et des camps temporaires doit tenir compte des spécificités culturelles/religieuses de la communauté touchée en vue de mieux s'adapter aux modes de vie traditionnels: emplacement des abris, points de rassemblement, accès aux services et horaires différents pour les hommes et les femmes (toilettes, etc.), terrain de jeu pour les jeunes, etc. Il faut veiller à ce que les systèmes traditionnels de communication et de décision soient maintenus, ce qui permet de réduire le sentiment de déplacement. Les matériaux et les techniques de construction traditionnels doivent être pris en compte dans la conception et la construction (dans une optique de résilience face à la catastrophe).
	Gestion des terres	<ul style="list-style-type: none"> • Questions relatives au droit coutumier/aux coutumes locales: certains interdits peuvent entraver l'accès/l'utilisation/les modalités d'occupation de certaines parcelles (p. ex., si l'endroit est sacré ou si la culture de certaines variétés est considérée comme impure par certaines tribus); (ii) questions relatives aux droits de succession (p. ex., interdiction faite aux femmes de posséder des terres). La remise en service d'anciens canaux et douves peut faciliter la gestion des terres.
Moyens de subsistance	Moyens de subsistance, protection sociale et nutrition	<p>Lors de la compilation des données de référence et de l'analyse des dommages et des pertes, il est important de tenir compte des besoins culturels liés:</p> <ul style="list-style-type: none"> • aux moyens de subsistance, à l'emploi et à la protection sociale, p. ex., les pratiques discriminatoires justifiées par les croyances culturelles (appartenance ethnique, mariages précoces, mutilations génitales féminines, châtiments corporels); • à la nutrition: réticence d'une communauté à consommer certains produits alimentaires en raison de croyances culturelles et religieuses, etc.
Sécurité alimentaire		Difficultés rencontrées par les ménages, la communauté ou la population en général pour choisir leur alimentation et accéder aux produits alimentaires, en raison de coutumes, de traditions culturelles et de facteurs socio-culturels (restrictions/préférences alimentaires imposées par la religion pour les hommes et les femmes, pratiques culinaires, etc.).
Éducation	Éducation pour tous	Difficultés liées à la langue et à l'intégration de la culture dans les programmes scolaires (éducation formelle et informelle); utilisation des arts scéniques pour renforcer l'apprentissage, etc.
Santé		Traditions et interdits socio-culturels susceptibles d'aggraver la transmission de maladies, de pandémies, etc., et de restreindre l'accès aux services de santé; Amélioration de la communication; participation et rôle des membres de la communauté (communauté matriarcale ou patriarcale) dans le cadre de programmes sectoriels spécifiques (éducation, santé, etc.).
VIH/sida		Comportements socio-culturels susceptibles d'entraver la prévention du VIH et du sida (pratique de purification des veuves, etc.). Approche de la lutte contre le VIH/sida adaptée à la culture (utilisation de contes, musiques et arts scéniques traditionnels pour véhiculer les messages, etc.).
Genre		Cartographie (i) de la contribution des femmes et des hommes de tous âges à la culture; (ii) des besoins et priorités des femmes et des hommes au sein des populations touchées; (iii) de toutes les pratiques et normes culturelles préjudiciables contre lesquelles il faut lutter pour favoriser un relèvement durable et équitable après une catastrophe.

STRATÉGIE DE RELÈVEMENT SECTORIELLE

VISION DU RELÈVEMENT SECTORIEL

Après le recensement des effets et des impacts de la catastrophe, il faut élaborer une stratégie de relèvement exhaustive. Pour cela, il faut commencer par définir la vision générale du relèvement sectoriel – à savoir la situation visée à la fin du processus de relèvement – ainsi que les principes directeurs. Cette vision doit être fondée sur un « scénario post-catastrophe », c'est-à-dire une analyse approfondie du contexte, de ce qu'il est possible d'atteindre au regard des conditions, ainsi que des contraintes et des possibilités qui guideront la transition après la catastrophe (voir section 5).

Il est également essentiel d'aligner la stratégie de relèvement sur les plans de développement nationaux (et d'expliquer comment) et de consolider les mécanismes locaux, ce dernier point étant fondamental pour renforcer l'adhésion et la durabilité. La vision doit par ailleurs veiller à « reconstruire en mieux », c'est-à-dire que le relèvement et la reconstruction doivent permettre de renforcer la résilience et la préparation aux risques de catastrophe du secteur.

La section 8.2 décrit les étapes de l'élaboration de la stratégie de relèvement sectorielle. L'expérience montre que le processus de planification est composé de plusieurs cycles et non d'une série d'étapes individuelles. L'étude des modalités de mise en œuvre, des coûts, des hypothèses et des contraintes (voir sections 8.4 et 8.5) peut amener à reconsidérer les priorités et, par conséquent, l'ensemble de la stratégie.

CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES

Malgré les contraintes de temps, de ressources et de logistique qui conditionnent le PDNA, il est essentiel que la formulation de la stratégie de relèvement prévoie une véritable concertation avec les parties prenantes concernées. Bien que celle-ci soit indispensable pour tous les secteurs et sous-secteurs, elle l'est d'autant plus dans le cas de la culture, car, à terme, seules les populations touchées pourront déterminer la valeur culturelle des actifs, des services et des biens, et décider ce qu'il faut reconstruire ou non.

Les effets d'une catastrophe et leur valeur économique ne sont pas systématiquement traduits en besoins et en plans de relèvement; un processus complexe de négociation tenant compte du contexte socio-économique local doit être engagé. De fait, les catastrophes permettent souvent aux communautés de réévaluer leurs priorités, et les avantages et les inconvénients des différentes solutions font alors l'objet d'un véritable débat: certains prôneront la reconstruction à l'identique et au même endroit tandis que d'autres préféreront repartir de zéro. Des points de friction peuvent apparaître entre les hommes et les femmes ou entre les personnes de statut social, d'origine ethnique ou d'âge différent.

L'équipe d'évaluation doit, dans la mesure du possible, faciliter cette concertation avec l'aide de ses interlocuteurs directs au niveau national et local et tenir compte des conclusions dans la stratégie de relèvement. La culture étant indissociable de la notion d'identité et de lieu, les consultations doivent être les plus inclusives possible et accorder une attention particulière aux minorités ethniques, aux femmes et aux jeunes (une approche descendante pourrait ignorer leur point de vue vis-à-vis de la culture).

BESOINS EN MATIÈRE DE RECONSTRUCTION, DE RELÈVEMENT ET D'AMÉLIORATION

APPORTER UNE RÉPONSE CIBLÉE

Les besoins de relèvement dépendent des effets de la catastrophe: reconstruction ou réparation des biens et des infrastructures endommagés; reprise des services et de la production de biens; rétablissement de l'accès aux

ressources culturelles; rétablissement de la gouvernance et des processus décisionnels; et mesures d'atténuation des nouveaux risques et des vulnérabilités.

Par ailleurs, lors de la cartographie des besoins de relèvement, il faut penser la reconstruction de manière à allier rapidité et qualité afin d'éviter tout dommage ou préjudice supplémentaires aux biens culturels et au patrimoine. Comme mentionné précédemment, cet exercice est aussi l'occasion de contribuer aux objectifs de développement à long terme fixés par l'État, notamment par les cadres institutionnels et l'élaboration de politiques. Toutefois, le plan de relèvement et le plan de développement doivent être clairement distingués.

Enfin, les besoins de relèvement doivent inclure des mesures pour « reconstruire en mieux », lesquelles seront nettement favorables au secteur et plus rentables si elles sont mises en œuvre pendant le relèvement et la reconstruction. Les besoins pour « reconstruire en mieux » doivent être identifiés en vue de renforcer la résilience des quatre dimensions considérées dans le PDNA. Les besoins de relèvement pour « reconstruire en mieux » (et leurs coûts) doivent, autant que possible, être distingués des besoins de relèvement visant à rétablir la situation d'avant la catastrophe. En effet, les premiers sont généralement considérés comme des éléments « souhaitables » contrairement à la reconstruction, considérée comme essentielle; les décideurs souhaitent être en mesure d'apprécier les surcoûts occasionnés par la reconstruction « en mieux ».

Les besoins habituels en matière de réparation et de reconstruction **des actifs physiques et des infrastructures** incluent entre autres:

- la mise en place d'une aide d'urgence et d'interventions de sauvegarde d'urgence pour les bâtiments, les œuvres d'art et les collections les plus sévèrement endommagés;
- la réparation ou la reconstruction des monuments, du patrimoine bâti, des musées et autres actifs physiques et infrastructures endommagés par la catastrophe, et l'intégration de mesures de réduction des risques de catastrophe;
- le fonctionnement des systèmes de sécurité des musées, des bibliothèques, des archives, des réserves, des monuments non endommagés et des sites majeurs;
- la mise à disposition d'une plateforme de gestion des réclamations pour les biens volés et exportés illégalement.

Les besoins de relèvement associés au rétablissement **des services, de la production et de l'accessibilité des ressources culturelles** incluent:

- le rétablissement des services fondamentaux fournis par la culture et de l'accès aux institutions culturelles, aux établissements de formation professionnelle, aux bibliothèques, aux archives, aux musées et aux sites culturels et naturels;
- la reprise des pratiques culturelles immatérielles, avec la mise à disposition des lieux et du matériel nécessaires; l'apport d'un soutien psychosocial en vue d'aider les populations les plus fragiles; l'incitation au respect des droits fondamentaux et culturels et à l'entente interculturelle;
- le rétablissement des revenus de base de la population touchée impliquée dans les industries culturelles et d'autres activités afférentes, par l'octroi d'un soutien financier ou la création temporaire d'un marché secondaire et/ou d'emplois;
- la mise en place de programmes de formation adaptés aux PME et aux organisations à base communautaire (regroupant des hommes et des femmes), en vue d'encourager la création d'entreprises et les savoir-faire commerciaux, et d'améliorer la qualité des produits culturels;
- la création d'un environnement juridique favorable aux industries culturelles, facilitée par des politiques multisectorielles.

Le rétablissement et le renforcement de la **gouvernance et des processus décisionnels** incluent entre autres les besoins de relèvement suivants:

- le rétablissement des fonctions administratives des institutions publiques, aux niveaux central et local;
- la mobilisation de personnel et de ressources supplémentaires pour renforcer les organismes publics ayant subi des perturbations, de préférence en réaffectant ceux des districts voisins;
- la récupération des bases de données, des registres et des équipements de travail de base perdus;
- le rétablissement (ou la création) des mécanismes de consultation, de coordination et de prise de décision ayant subi des perturbations.

Le rétablissement de la gouvernance et des processus décisionnels se prête généralement à l'introduction de réformes (« Reconstruire en mieux ») permettant de renforcer la formulation des politiques et leur mise en œuvre. Ces modifications incluent entre autres:

- la reformulation du mandat et de la vision des institutions culturelles touchées et la création d'une structure plus rationnelle et plus efficace;
- l'amélioration de la documentation et de l'inventaire culturels en vue de refléter la situation actuelle du secteur, ou leur création lorsqu'ils n'existent pas (pour le patrimoine immatériel, les industries créatives, etc.);
- la mise en conformité de la législation et des lignes directrices nationales par rapport aux normes et aux bonnes pratiques internationales;
- la diffusion des lignes directrices et d'autres supports pertinents auprès de toutes les parties prenantes en vue de garantir l'exécution de bonnes pratiques en matière de relèvement, de sauvegarde et de procédures; l'établissement ou la révision des codes de construction locaux et nationaux (notamment en ce qui concerne le patrimoine bâti traditionnel et historique, et ses besoins particuliers en matière de conservation); l'emploi de matériaux adaptés qui soient écologiques et durables, ce qui permettra de réduire la consommation énergétique et de préserver l'environnement;
- la consolidation des capacités au sein des institutions culturelles favorisant la promotion d'une gestion, d'un rétablissement ou d'une reconstruction avisés. Cela implique (i) la formation à l'exécution des tâches urgentes; aux inspections visuelles; à l'identification rapide des fissures structurelles présentant des risques d'aggravation; à la documentation du patrimoine culturel; à la collecte et la sauvegarde des fragments des biens détruits; à l'utilisation de kits de restauration; à la congélation ou au séchage des objets culturels (livres, etc.) aux fins de conservation; et (ii) la mise en place de formations spécialisées s'adressant aux architectes, aux ingénieurs et aux professionnels de la planification, afin qu'ils sachent intervenir efficacement lors du relèvement sectoriel;
- le renforcement de l'inclusion dans les processus décisionnels, notamment en promouvant la parité au sein des communautés locales concernées et une vaste sensibilisation du public.

Outre les besoins déjà reflétés dans les mesures pour « reconstruire en mieux » au titre des trois autres composantes, les besoins de relèvement en matière d'atténuation des **nouveaux risques et de l'aggravation des vulnérabilités** incluent entre autres:

- le renforcement de la réduction des risques de catastrophe au niveau des sites classés, des musées, des dépositaires culturels, en mettant en place des plans ciblés de gestion des risques de catastrophe;

- la mise en place de protocoles visant à intégrer systématiquement la culture (toutes manifestations confondues) dans les stratégies, les procédures et les plans locaux et nationaux de réduction des risques de catastrophe;
- l'intégration du savoir traditionnel et de la science et des technologies modernes dans les stratégies et les plans de réduction des risques de catastrophe à tous les niveaux, lorsqu'il est prouvé que cela renforce la résilience (il faudra pour cela évaluer la pertinence des techniques, des matériaux de construction, des pratiques et des systèmes sociaux traditionnels);
- la mise en place de programmes de sensibilisation et d'éducation, à tous les niveaux, afin de promouvoir le rôle de la culture;
- la révision du cadre, des politiques et des normes juridiques et réglementaires, en vue d'améliorer la résistance structurelle des bâtiments et des sites culturels de premier plan ainsi que des dépôts culturels (p. ex., en mettant en place des codes de construction sécurisée qui tiennent compte des spécificités des structures historiques);
- le renforcement des compétences du personnel au sein des pouvoirs publics, des collectivités locales et de la société civile (femmes et hommes) si besoin, en vue de consolider la résilience des biens, des activités et des processus culturels face aux risques de catastrophe et aux situations d'urgence en général. Cela implique l'élaboration d'initiatives, de ressources et de supports de formation, en s'appuyant sur les nombreux modèles et outils conçus par l'UNESCO, l'ICCROM, l'ICOM et l'IFLA.

NOUVELLES POSSIBILITÉS ÉMERGENTES

Il peut s'avérer difficile de cerner immédiatement la complexité des dynamiques culturelles au cours du PDNA et d'évaluer clairement dans quelle mesure les nouvelles perspectives et les nouveaux facteurs qui orientent la transition influenceront les valeurs culturelles collectives et l'importance de certains lieux et biens.

De nouvelles possibilités peuvent apparaître en cours de processus et être prises en compte dans les besoins de relèvement, puis intégrées à la stratégie de relèvement finale. Par exemple, des valeurs et des biens culturels qui n'étaient pas nécessairement considérés comme importants par la communauté avant la catastrophe, ou seulement par une minorité, peuvent soudainement devenir un facteur central d'identité collective pour un plus grand groupe au sein de la population touchée. Le sentiment d'un vécu commun, le mélange des pratiques et des croyances socio-culturelles des communautés, leur exposition à celles d'autres groupes, la promotion des échanges culturels et de la création de valeurs communes au sein des groupes, sont autant de facteurs contributifs.

Par ailleurs, la pénurie de matières premières traditionnelles peut favoriser la créativité, en mettant à l'essai de nouveaux modèles de production artistique et de manifestations culturelles; en introduisant des matériaux (disponibles localement) nouveaux et innovants; en faisant naître de nouvelles formes de biens et de biens culturels; et en promouvant une utilisation plus pérenne des ressources naturelles (systèmes d'économie d'énergie).

Les enquêtes sociologiques et anthropologiques à plusieurs niveaux auprès des principaux informateurs, les entretiens dirigés, les questionnaires, les réseaux en ligne et les inspections visuelles peuvent aider à obtenir des informations sur les pratiques non documentées ou sur les pratiques préalablement recensées mais ayant évolué suite à la crise. Ces informations, lorsqu'elles sont intégrées au cadre de relèvement, facilitent également l'évaluation et le suivi des résultats, des besoins et des activités y afférentes.

PLAN DE RELÈVEMENT SECTORIEL

Une fois que tous les besoins de relèvement ont été recensés, l'étape suivante consiste à déterminer le coût, les priorités et le calendrier.

PRIORITÉS ET CALENDRIER

La hiérarchisation des priorités et le calendrier (à court, moyen et long terme) des besoins de relèvement doivent être établis en fonction de la vision générale du relèvement (qui tient compte des contraintes et des possibilités). Comme indiqué plus haut, les interventions visant à rétablir la situation telle qu'elle était avant la catastrophe doivent être distinguées, dans la mesure du possible, des interventions pour « reconstruire en mieux ». Les considérations suivantes doivent être prises en compte lors de la hiérarchisation des besoins:

- Être informé du processus de consultation en cours et des objectifs de développement nationaux, et s'y conformer; veiller à ce que les interventions de reconstruction « en mieux » n'empiètent pas sur le programme de développement national et qu'elles ne résultent pas d'initiatives lancées par des experts internationaux ou des partenaires du développement.
- Évaluer/hiérarchiser les principaux risques et vulnérabilités évitables qui ont alourdi les effets/l'impact sur les communautés, les systèmes et les infrastructures.
- Dans la mesure du possible, mettre en place des interventions de reconstruction « en mieux » qui contribuent positivement au relèvement.
- Consulter les représentants des autres secteurs pour éviter les recommandations contradictoires, les écarts ou les chevauchements.

Les priorités (entre cinq et dix) doivent être assignées à des interventions qui contribuent directement aux objectifs convenus de développement humain qui sont considérés comme nécessaires, voire indispensables au développement humain et sont réalisables dans le contexte.

COÛTS

Les coûts de reconstruction et de relèvement sont estimés en fonction des besoins prévus au titre des quatre dimensions du PDNA. Il en va de même pour les coûts des besoins pour « reconstruire en mieux », qui doivent être proportionnels aux coûts du relèvement de base, aux budgets nationaux disponibles et à la capacité d'absorption.

Les coûts de réparation et de restauration des édifices, des sites et des biens meubles culturels classés varient considérablement selon le contexte, la nature des biens, les capacités disponibles et le coût de la main-d'œuvre locale, etc. Il est donc impossible d'indiquer des coûts moyens dans le cadre des présentes lignes directrices. Le coût pour « reconstruire en mieux » dépend également de la nature de l'intervention et des particularités du bien (techniques de construction et état de conservation). À ce jour, nous manquons encore de données relatives aux coûts moyens de réfection des bâtiments historiques après différents types d'aléas. Les coûts de reconstruction « en mieux » doivent être:

- Proportionnels aux coûts des besoins de relèvement et de reconstruction (généralement un pourcentage relativement bas) ainsi qu'au type d'aléa;
- Réalistes par rapport à l'enveloppe financière annoncée par l'État et les partenaires internationaux du développement, et tenir compte du fait que la plupart des fonds seront octroyés à la reconstruction physique et à l'indemnisation des pertes;
- Réalistes par rapport à la capacité d'absorption du pays et à ce qu'il est possible de faire sur une période de trois ans.

Le coût du suivi et de l'évaluation doit également être intégré à celui des interventions. Il peut être calculé en appliquant un pourcentage n'excédant pas 5 %, proportionnellement au coût des interventions dans le secteur de la culture et à la taille de la population bénéficiaire.

De façon générale, le montant total estimé au titre de l'évaluation des dommages et des pertes doit correspondre au coût du plan de relèvement, hors interventions pour « reconstruire en mieux ». Il faut éviter les écarts excessifs entre les dommages et les pertes évalués et les coûts de relèvement prévus, les donateurs et les États étant peu enclins à financer des interventions qui ne sont pas clairement liées aux effets de la catastrophe. Il est important de détailler minutieusement toutes les estimations des coûts de relèvement et d'indiquer les formules et les références utilisées pour calculer les coûts unitaires de chaque élément du budget, et de l'annexer au rapport sectoriel.

PLAN DE RELÈVEMENT SECTORIEL

Suivant les recommandations formulées dans le Volume A, la stratégie de relèvement sectorielle doit suivre un modèle axé sur les résultats et comprendre: (i) les besoins prioritaires; (ii) les interventions nécessaires; (iii) les produits attendus; (iv) les coûts du relèvement et (v) les objectifs. Le tableau 4 fournit un exemple de stratégie de relèvement pour le secteur de la culture.

Tableau 4: Exemple de plan de relèvement axé sur les résultats pour le secteur de la culture

Besoins de relèvement prioritaires	Interventions	Produits attendus	Coûts du relèvement	Objectifs
Restauration des monuments et du patrimoine bâti menacés	1) Lignes directrices et protocoles relatifs à la restauration	Élaboration et entrée en vigueur de lignes directrices et de réglementations		Nombre de biens menacés qui sont protégés et peuvent être utilisés
	2) Cartographie et enquête (par du personnel spécialisé et autorisé) de l'état des édifices menacés	Carte indiquant les régions menacées exigeant une intervention prioritaire		Nombre de sites ayant été sauvés d'un effondrement et d'une dégradation rapide
	3) Formation de personnel technique aux interventions d'urgence	Nombre d'inspections, d'évaluations et de contrôles des bâtiments historiques		Nombre de collections temporairement mises en lieu sûr ou sécurisées
	4) Mesures d'urgence, consolidation et restauration des édifices les plus sévèrement endommagés	Nombre d'effectifs qualifiés Nombre d'interventions de consolidation prioritaires réalisées		Augmentation de l'embauche de professionnels qualifiés
	5) Hiérarchisation et planification des interventions ultérieures	Plans conçus		

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

PARTENARIATS, COORDINATION ET GESTION

Ce volet de la stratégie de relèvement sectorielle décrit les principaux partenariats, la coordination, la gestion et les modalités relatives à la gestion interinstitutions du processus de relèvement culturel entre le groupe thématique Culture, l'État, la société civile et le secteur privé.

8.5.2 THÈMES TRANSVERSAUX

Cette section doit détailler l'intégration des thèmes transversaux dans la mise en œuvre, à savoir: la réduction des risques de catastrophe, la gouvernance, l'environnement, le genre, les droits fondamentaux, le VIH/sida et toutes autres questions jugées pertinentes (voir section 7).

Elle décrit également les aspects intersectoriels comme l'éducation (formelle et informelle, formation professionnelle, enseignement supérieur), les plans pour l'emploi associés à la culture, la gestion des camps, le logement, l'environnement, le tourisme et les autres programmes visant à renforcer les moyens de subsistance.

LIENS AVEC LE DÉVELOPPEMENT

L'équipe d'évaluation doit veiller à ce que le PDNA prévoie une stratégie de sortie du relèvement fondée sur des indicateurs, qui rejoigne et complète les objectifs et les priorités du pays en matière de développement culturel et, dans la mesure du possible, aligner le processus de relèvement sur les grands objectifs de développement stratégiques du secteur. Des exemples sont proposés dans l'encadré 1 ci-dessous.

Encadré 1: Exemples de domaines stratégiques pour préparer la sortie du relèvement:

a. Intégrer le PDNA à d'autres plans d'intervention d'urgence (notamment le plan d'intervention stratégique après un conflit) et aux instruments conjoints de gestion des situations d'après-crise et de planification du développement:

- Indicateur 1: cohérence et correspondance entre les différents outils de gestion des situations d'urgence
- Indicateur 2: qualité et nombre de programmes conjoints mis en œuvre
- Indicateur 3: intégration du PDNA à l'évaluation conjointe prévue au niveau du pays après une crise en vue de la transition/du développement (stratégies nationales et Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement [PNUAD]).

b. Associer les résultats de l'évaluation PDNA aux politiques, aux stratégies et aux plans stratégiques nationaux sectoriels (notamment la réduction de la pauvreté), tant au niveau du relèvement que du développement:

- Indicateur 1: mobilisation et coordination des parties prenantes nationales
- Indicateur 2: degré d'intégration de la PDNA dans les plans du pays au niveau national, régional et local
- Indicateur 3: alignement du PDNA sur les objectifs nationaux pour atteindre les ODD, notamment les OMD 1 et 3.

c. Investir efficacement dans le renforcement des capacités institutionnelles et techniques au niveau de la culture:

- Indicateur 1: investissements efficaces dans la création, la gestion et l'actualisation permanente des bases de données nationales relatives à la culture (incluant les données de référence et les statistiques)
- Indicateur 2: alignement sur les exigences fonctionnelles internationales
- Indicateur 3: liens avec les réseaux techniques internationaux existants et rapprochement avec le programme officiel de formation
- Indicateur 4: nombre de partenariats efficaces avec la société civile

SUIVI ET ÉVALUATION

Cette section doit présenter le plan de suivi et d'évaluation du secteur, à savoir:

- ce qui doit être suivi et évalué, et les indicateurs les mieux adaptés;
- les activités nécessaires au suivi et à l'évaluation (et leur coût);
- le nom du ou de la responsable de ces activités;
- le moment où ces activités sont prévues (calendrier);
- la façon dont elles seront menées (méthode);
- les ressources nécessaires et leur allocation.

PRINCIPALES HYPOTHÈSES ET CONTRAINTES

Cette section du PDNA recense les principales hypothèses formulées pour mener à bien le processus de relèvement sectoriel, ainsi que les principales contraintes qui pourraient survenir au cours du relèvement et les moyens de les surmonter.

RÉFÉRENCES

Banque mondiale, 2010, « Safer Homes, Stronger Communities – Handbook for Reconstructing after Natural Disasters », chapitre 11, Cultural Heritage Conservation.

Disponible en anglais à l'adresse: <https://www.gfdr.org/sites/gfdr/files/publication/SaferHomesStrongerCommunitites.pdf>

Boen, T. et Jigyasu, R., 2005, « Cultural Considerations for Post-Disaster Recovery: Challenges for Post-Tsunami », Asian Disaster Management News (Vol. 11/2), p. 10-11.

Disponible en anglais à l'adresse: www.adpc.net/Infores/newsletter/2005/4-6/02.pdf

Centre de gouvernance d'Oslo du PNUD/UNIFEM, 2009, « A User's Guide to Measuring Gender-Sensitive Basic Service Delivery ».

Disponible en anglais à l'adresse: http://www.undp.org/content/dam/aplaws/publication/en/publications/democratic-governance/dg-publications-for-website/a-users-guide-to-measuring-gender-sensitive-basic-service-delivery-users_guide_measuring_gender.pdf

CEPALC, 2003, « Handbook for estimating the Socio-Economic and Environmental Effects of Disasters ». Disponible en anglais à l'adresse: http://www.cepal.org/publicaciones/xml/4/12774/lcmexg5i_volume_ia.pdf

Dorge, V. et Jones, S.L., 1999, « Building an Emergency Plan. A Guide for Museums and Other Cultural Institutions », The Getty Conservation Institute, Los Angeles.

Disponible en anglais à l'adresse: http://www.getty.edu/conservation/publications_resources/pdf_publications/pdf/emergency_plan.pdf

Gokcekus, H., 2000, « Proceedings of the International Conference on Earthquake Hazard and Risk in the Mediterranean Region », EHRMR 1999, Educational Foundation of Near East University, Lefkosa.

ICCROM, 2012, « Protecting Cultural Heritage in Times of Conflict », contributions des participants au cours international sur l'aide d'urgence au patrimoine culturel en temps de crise, Lambert, S. et Rockwell, C. (éd.), Rome.

Disponible en anglais à l'adresse: http://www.iccrom.org/ifrcdn/pdf/ICCROM_18_ProtectingHeritageConflict_en.pdf

ICOM, 2004, Patrimoine culturel: prévention et gestion des catastrophes, « International Symposium Proceedings », Menegazzi, C. (éd.), Programme d'urgence dans les musées.

Disponible en anglais à l'adresse: http://archives.icom.museum/disaster_preparedness_book/index.html

IFLA (Fédération Internationale des Associations et Institutions de Bibliothèques), « Principes de conservation », Adcock, E.P., Varlamoff, M.T., et Kremp, V. (éd.), International Preservation Issues (IPI) n° 1.

Disponible à l'adresse: <http://www.ifla.org/files/assets/pac/ipi/ipi1-fr.pdf>

IFLA, 1996, « General Guidelines for the Safeguarding of the documentary heritage », Foster, S., Lyall J., Marshall, D. et Russel, R. (éd.), UNESCO, Paris.

IFLA, 2002, « Entretien, manipulation et rangement des photographies », Roosa, M. (éd.), revu et corrigé par Andrew Robb, International Preservation Issues (IPI) n° 5, 29 pages.

Disponible à l'adresse: <http://www.ifla.org/files/assets/pac/ipi/ipi5-fr.pdf>

IFLA, 2003, « Avec le bouclier bleu, protégeons notre patrimoine culturel en danger. Actes de la session co-organisée par le programme fondamental PAC et la section des bibliothèques nationales », Koch, C. (éd.), International Preservation Issues (IPI) n° 4.

Disponible à l'adresse: <http://www.ifla.org/files/assets/pac/ipi/ipi4-f.pdf>

IFLA, 2005, « Rare Books and Manuscripts Section: Operationalization of the UNESCO Memory of the World Register criteria », La Haye.

IFLA, 2006a, « Prévention des catastrophes et plans d'urgence », McIlwaine, J. (éd.), International Preservation Issues (IPI) n° 6, activité centrale sur la préservation et la conservation (PAC), Paris.

Disponible à l'adresse: <http://www.ifla.org/files/assets/pac/ipi/ipi6-fr.pdf>

IFLA, 2006b, « Actes du Symposium international. La conservation en trois dimensions: catastrophes, expositions, numérisation », Koch, C. (éd.), International Preservation Issues (IPI) n° 7, activité centrale sur la préservation et la conservation (PAC), Paris.

Disponible en version bilingue français/anglais à l'adresse: <http://www.ifla.org/files/assets/pac/ipi/ipi7-en.pdf>

Kamara, J., 2005, « Indigenous Knowledge in Natural Disaster Reduction in Africa », The Environment Times.

Disponible en anglais à l'adresse: <http://www.grida.no/publications/et/ep3/page/2608.aspx>

King, J., Wijesuriya, G. et Copithorne, J., 2006, « Integrating traditional knowledge systems and concern for cultural and natural heritage into risk management strategies. Proceedings from the special session organized by ICCROM and the World Heritage Centre for the International Disaster Reduction Conference (IDRC) », Davos. Disponible en anglais à l'adresse: <http://whc.unesco.org/uploads/events/documents/event-538-1.pdf>

Pichard, P., 1984, « Après un séisme: mesures d'urgence, évaluation des dommages », études et documents sur le patrimoine culturel n° 6, UNESCO, Paris.

Stovel, H., 1998, « Guidelines for Risk Preparedness for World Cultural Heritage », UNESCO-ICOMOS-ICCROM, Rome. Disponible en anglais à l'adresse: http://www.iccrom.org/ifrcdn/pdf/ICCROM_17_RiskPreparedness_en.pdf

Swift, F., 2001, « Museum Management, Part 5: Planning for Emergencies », *Museum Practice* 18 (Vol. 6/3), p. 41-43, The Museums Association, Londres.

UNESCO, 1997, « Kobe -Tokyo Declaration on Risk preparedness for Cultural Heritage. Kobe/Tokyo International Symposium on Risk Preparedness for Cultural Properties », Paris.

UNESCO, 2007, « Problèmes relatifs à l'état de conservation des biens du patrimoine mondial: Stratégie de réduction des risques liés aux catastrophes sur les biens du patrimoine mondial », Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, Comité du patrimoine mondial, trente et unième session, Christchurch, Nouvelle-Zélande. Disponible à l'adresse: whc.unesco.org/document/101042

UNESCO, ICCROM et Agence japonaise des affaires culturelles, 2005, « Kobe Report draft, Report of Session 3.3, Thematic Cluster 3. Cultural Heritage Risk Management », Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, Hyogo. Disponible en anglais à l'adresse: <http://www.unisdr.org/wcdr/thematic-sessions/thematic-reports/report-session-3-3.pdf>

UNESCO, ICCROM, ICOMOS et UICN, 2010, « Gérer les risques de catastrophe pour le patrimoine mondial », Paris, UNESCO. Disponible à l'adresse: <http://whc.unesco.org/fr/gerer-les-risques-de-catastrophes/>

Van der Howeven, H. (IFLA) et Van Albada, J. (CIA), 1996, « Mémoire du monde: Mémoire perdue – Bibliothèques et archives détruites au XXe siècle », Paris, UNESCO.

Vecvagars, K., 2006, « Valuating Damage and Losses in Cultural Assets after a Disaster: Concept Paper and Research Options », *Estudios y perspectivas* n° 56, CEPALC, Mexico. Disponible en anglais à l'adresse: <http://www.cepal.org/publicaciones/xml/8/26728/L731.pdf>

RESSOURCES DISPONIBLES SUR LE SITE DE L'UNESCO:

<http://www.unesco.org/new/fr/culture/themes/emergency-situations/>

UNESCO, « Directives opérationnelles pour la mise en œuvre de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel ».

Disponible à l'adresse: http://www.unesco.org/culture/ich/doc/src/ICH-Operational_Directives-2.GA-FR.pdf

UNESCO, musées: « Travail d'équipe pour la gestion intégrée de l'urgence » (TIEM).

Disponible à l'adresse: http://portal.unesco.org/culture/fr/ev.php-URL_ID=40048&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

UNESCO, « Natural and Environmental Disasters: UNESCO's Role and Contribution », plateforme intersectorielle sur les petits États insulaires en développement.

Disponible en anglais à l'adresse: http://portal.unesco.org/en/ev.php-URL_ID=31605&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

UNESCO, « Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial », Comité intergouvernemental pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel.

Disponible à l'adresse: <http://whc.unesco.org/archive/opguide13-fr.pdf>

UNESCO, série de guides sur la protection du patrimoine culturel (disponible en EN/FR/RU/ES/AR et autres langues locales): n° 1 (La sécurité dans les musées, 2006), n° 2 (Préservation et manipulation des manuscrits, 2006), n° 3 (La documentation des collections d'œuvres d'art, 2009), n° 4 (Gestion des risques de catastrophe pour les musées, 2009), n° 5 (La manipulation des collections dans les réserves, 2010).

Disponible à l'adresse: <http://www.unesco.org/new/fr/culture/themes/museums/movable-heritage-outreach-programme/>

UNESCO, 1970, « Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels ».

Disponible à l'adresse: http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=13039&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

UNESCO, 16 novembre 1972 « Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel », adoptée par la Conférence générale à sa dix-septième session, Paris.

Disponible à l'adresse: <http://whc.unesco.org/fr/conventiontexte/>

UNESCO, 2001, « Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique », Paris.

Disponible à l'adresse: http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=13520&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

UNESCO, 2003, « Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel », Paris.

Disponible à l'adresse: http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=17716&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

UNESCO, 2005, « Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles », Paris.

Disponible à l'adresse: <http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001429/142919f.pdf>

UNESCO et ICCROM, guides pour la conservation préventive dans les musées.

Disponible à l'adresse: http://portal.unesco.org/culture/fr/ev.php-URL_ID=40039&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

UNESCO et ICOM, « Comment gérer un musée: Manuel pratique », manuel du formateur et questionnaire d'évaluation.

Disponible en EN/FR/ES/RU/CH/AR à: http://portal.unesco.org/culture/fr/ev.php-URL_ID=35511&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.htm

AUTRES RESSOURCES EN LIGNE:

« F-OMD Culture et Développement: vu de plus près »

Disponible à l'adresse: <http://www.unesco.org/new/fr/culture/achieving-the-millennium-development-goals/mdg-f-culture-and-development/mdg-f-culture-and-development-a-closer-look/>

IFLA, activité centrale sur la préservation et la conservation (PAC).

Disponible en anglais à l'adresse: <http://www.ifla.org/pac>

Programme d'urgence dans les musées.

Disponible à l'adresse: <http://icom.museum/programmes/programme-durgence-dans-les-musees/L/2/>

Programme d'urgence dans les musées, « Web Sites Emergency Preparedness and Response ».

Disponible en anglais à l'adresse: http://archives.icom.museum/disaster_preparedness_book/resources/websites.pdf

MÉTHODE ET OUTILS PRATIQUES RECOMMANDÉS: LES ÉTAPES DE L'ÉVALUATION

Il est essentiel de fixer un calendrier d'évaluation en vue de prévenir une nouvelle détérioration du patrimoine matériel et vivant qui a été endommagé. L'évaluation doit commencer par une enquête rapide destinée à mesurer l'ampleur et la nature de l'impact de la catastrophe sur la culture, avant de passer à une étude plus poussée permettant de définir en détail les besoins de relèvement.

ENQUÊTE RAPIDE

Une enquête rapide (une semaine maximum) doit être menée dans les quatre semaines suivant la catastrophe. Elle doit être réalisée par trois ou quatre membres de l'équipe, qui doivent se mettre en relation avec les autorités concernées (locales, régionales/de district, nationales) en vue d'identifier les points focaux (personnes de contact) et les principales ressources disponibles et mobilisables, à savoir: les ressources humaines (p. ex., les brigades de pompiers et les forces de police); les infrastructures (bâtiments où mettre les biens culturels en lieu sûr); les moyens de transport (pour évacuer les biens/manuscrits fragiles hors des édifices menacés, etc.); ainsi que les experts nécessaires pour l'ensemble de l'évaluation. Ces derniers pourront éventuellement participer à l'estimation chiffrée initiale des dommages et pertes occasionnés dans le secteur de la culture. L'enquête devra fournir un mandat clair au PDNA et recenser les interventions prioritaires.

ÉVALUATION APPROFONDIE

L'évaluation approfondie doit être réalisée en trois semaines par une petite équipe de professionnels chevronnés. Elle sert à compléter l'évaluation des dommages et des pertes réalisée dans le cadre de l'enquête rapide, à faire un bilan des ressources disponibles et des besoins, à formuler les priorités d'intervention, à fournir les données de référence aux fins du suivi et de l'évaluation, et à fournir des éléments en vue de planifier rapidement le relèvement du patrimoine culturel. Cette évaluation doit inclure un plan d'action validé par le ministère de référence du pays (Culture ou autre) et par les autres ministères concernés (Tourisme, Industrie, etc.), ainsi qu'un budget chiffré. Les chiffres doivent être justifiés autant que possible. L'évaluation doit examiner les régions sinistrées, mais aussi, selon la nature de la catastrophe, celles susceptibles d'être affectées ultérieurement. Les informations ainsi recueillies pourront servir à l'élaboration d'un plan de préparation et à obtenir des données de référence fiables si celles-ci sont insuffisantes.

PRÉPARATION DE L'ÉVALUATION

Quatre ou cinq jours doivent être consacrés à la collecte et à l'analyse des différentes données contextuelles obtenues; cela permettra ensuite de gagner du temps au moment de l'évaluation sur le terrain et d'identifier les domaines culturels à évaluer en priorité (régions géographiques et/ou thématiques). Cela facilitera également la préparation des questionnaires qui serviront à la collecte des données primaires et le choix des personnes à interroger, de la taille de l'échantillon et du nombre minimum de sources d'information par thème ou par région géographique. Ce dernier point contribuera à l'obtention de résultats solides et fiables. Par ailleurs, la collecte et l'analyse des données contextuelles permettront de vérifier les données de référence disponibles et, éventuellement, de procéder à une première comparaison. Cet exercice peut s'avérer particulièrement utile lorsque les ressources sont insuffisantes pour couvrir la ou les régions sinistrées. Les données secondaires peuvent provenir, entre autres: (i) de ressources disponibles au niveau local; (ii) d'informations publiques (bases de données nationales); et (iii) de mécanismes de synergie et d'adaptation (données émanant d'institutions nationales et internationales, de réseaux scientifiques et culturels, d'associations culturelles, des médias).

COLLECTE DES DONNÉES SUR LE TERRAIN

S'il n'est pas possible de réaliser des enquêtes préliminaires rapides, il faut alors prévoir une évaluation approfondie complétée d'une analyse exhaustive des zones représentatives sélectionnées; les résultats ainsi obtenus pourront ensuite être extrapolés à l'ensemble de la région sinistrée. Les données relatives à la population touchée doivent, dans la mesure du possible, être ventilées par sexe et par âge. L'annexe 10.4 propose une synthèse des principales questions auxquelles l'équipe d'évaluation doit s'efforcer de répondre ainsi que des indicateurs pertinents. Avant d'être utilisées, les données secondaires doivent être validées sur la base des données primaires obtenues lors des inspections visuelles (y compris à partir des survols de la région et des images satellites) et lors des enquêtes auprès des principales sources d'information (enquêtes auprès des ménages, informations de première main). Lorsque la région/population sinistrée est particulièrement vaste ou inaccessible, il est possible d'organiser des entretiens dirigés ou aléatoires. Des entretiens doivent être réalisés auprès des femmes et des hommes représentatifs des communautés touchées afin de garantir la prise en compte équitable de leurs priorités et de documenter l'analyse par sexe. Les entretiens et les consultations doivent se dérouler dans des environnements sécurisés et respecter l'anonymat et la vie privée des informateurs.

Si la collecte de données primaires est restreinte en raison de l'inaccessibilité des régions sinistrées/vulnérables, l'équipe d'évaluation doit s'appuyer sur les données secondaires. Au moins trois régions sinistrées représentatives devraient alors être inspectées pour chaque domaine culturel. Les cartes thématiques indiquant les ressources culturelles (sites archéologiques, etc.), les inventaires SIG nationaux, les outils de cartographie (Programme pour les applications satellites opérationnelles [UNOSAT] de l'Institut des Nations Unies) et les images satellites (Google Earth) pour les régions vastes, ainsi que les photographies et les films (sur le terrain, aériens ou satellites) peuvent fournir une définition raisonnablement précise de l'état du patrimoine bâti, des espaces naturels protégés et d'autres biens culturels avant et après la catastrophe. Toutes ces informations devraient, d'une part, permettre aux spécialistes de la culture de mener une étude qualitative et quantitative exhaustive et, d'autre part, permettre un suivi efficace à grande échelle des sites et des ressources naturelles, notamment lorsqu'il est difficile pour les véhicules et les équipes d'y accéder (manque de véhicules, de systèmes de communication, routes fermées à la circulation, etc.). Par ailleurs, cette phase doit permettre d'identifier les régions nécessitant une analyse et une étude approfondie.

ÉTUDE DOCUMENTAIRE: BILAN ET FORMULATION DES RÉSULTATS ESCOMPTÉS

Une fois l'évaluation sur le terrain terminée, les données doivent être comparées en vue de recenser les régions sinistrées et les situations facilement remédiables ou exigeant une intervention immédiate, mais aussi d'évaluer la probabilité des risques. De cette manière, il sera possible d'évaluer les dommages, les pertes et les capacités, et de définir les besoins prioritaires. L'expert peut identifier dans les inventaires nationaux/locaux ou dans les listes internationales du patrimoine en péril (UNESCO, ICOMOS, etc.) le patrimoine (matériel et immatériel) qui n'est pas encore recensé et qui doit être examiné et protégé. Ces cas doivent être signalés aux autorités compétentes.

Tableau 1: Récapitulatif du processus d'évaluation global

Étapes	Objectifs	Calendrier
Enquête rapide 3-4 membres de l'équipe	<ul style="list-style-type: none"> Définition du mandat du PDNA (y compris le profil des experts requis pour l'évaluation sur le terrain) Désignation des points focaux locaux pour les différentes régions géographiques ou les différents thèmes 	3-5 jours
Étude documentaire préparatoire 1-2 personnels d'appui	<ul style="list-style-type: none"> Collecte et analyse des données contextuelles en vue de réaliser une première cartographie Identification des domaines culturels prioritaires, hiérarchisation des évaluations (régions géographiques et/ou thématiques) Vérification des données de référence et (éventuellement) première comparaison des données 	4-5 jours max. Peut être réalisée en même temps que l'enquête rapide
Évaluation sur le terrain 4-5 membres de l'équipe	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration d'un premier plan de relèvement sectoriel Collecte des données primaires et réalisation des entretiens; analyse et vérification des données secondaires déjà collectées Évaluation des capacités d'intervention du ministère de la Culture et des autres ministères concernés, ainsi que des agents sur le terrain Évaluation de la capacité des institutions culturelles à participer activement à la reconstruction du pays Évaluation des dommages et des pertes dans les domaines culturels touchés et vulnérables Identification des principaux risques et menaces Identification des sous-domaines/thèmes nécessitant une analyse et une étude approfondies 	15 jours max., selon l'ampleur des effets et la portée de la catastrophe
Étude documentaire Équipe d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> Hiérarchisation des besoins (« relèvement rapide », « relèvement », etc.) et définition des domaines d'action, des cibles, des indicateurs et du plan d'action de relèvement rapide Bilan des dommages et des pertes et première ébauche du cadre de relèvement 	6 jours max.

SITUATION PARTICULIÈRE DES HOMMES ET DES FEMMES ET VENTILATION DES DONNÉES

L'équipe d'évaluation doit veiller tout au long du processus à ce que les différents points de vue (appartenance ethnique, sexe, âge, profession, état, religion) soient entendus, en consultant les différents segments de la population touchée et en tenant compte de la diversité des milieux socio-culturels (religion, composition ethnique, groupes sédentaires ou nomades, etc.). La définition des tranches d'âge et des groupes défavorisés ou marginaux doit être cohérente avec celle des autres secteurs d'évaluation, afin de faciliter le regroupement, l'échange et l'interprétation des données entre les secteurs.

RÉCAPITULATIF DES PRINCIPAUX ACTIFS PHYSIQUES, INFRASTRUCTURES ET RESSOURCES HUMAINES DU SECTEUR DE LA CULTURE

Le tableau suivant vise à aider les membres de l'équipe d'évaluation à cerner rapidement la portée des éléments nécessitant une attention particulière. Il porte sur les actifs physiques et les infrastructures, ainsi que sur les ressources humaines afférentes. Ces dernières doivent être identifiées en consultant (à parts égales) les femmes et les hommes au sein des populations touchées, ainsi que les experts techniques. Les ressources humaines, les praticiens et les utilisateurs recensés doivent être ventilés par sexe et par âge.

Tableau 2: Les actifs physiques, les infrastructures et les ressources humaines dans le secteur de la culture

Processus de gouvernance	Actifs et infrastructures	Personnel, praticiens et utilisateurs
Observance du cadre juridique, des politiques et de la gestion globale du secteur	Bureaux et équipements pour la gestion et l'administration générales (ordinateurs, etc.) Équipements de transport et de communication	Instances ministérielles aux niveaux central, régional et local (personnel dirigeant des comités de direction/personnel administratif/services généraux et leurs familles)

Domaine culturel	Actifs et infrastructures	Personnel, praticiens et utilisateurs
1. Patrimoine bâti et sites culturels et naturels, pouvant aller d'un ensemble de structures cohérent (p. ex., quartier historique, villages ou villes) aux bâtiments ou sites individuels (sites archéologiques, monuments, chefs-d'œuvre modernes ou contemporains), et les infrastructures (ponts, installations portuaires) qui ont une valeur culturelle reconnue (classés au niveau local, national ou international). Ce volet inclut également les espaces naturels protégés qui présentent un intérêt particulier du point de vue esthétique et de la biodiversité (parcs nationaux et régionaux et leurs infrastructures de gestion, zoos, etc.)	Quartiers historiques: <ul style="list-style-type: none"> • Infrastructures/rénovation • Équipements 	Personnel de maintenance et de conservation regroupé généralement dans un centre de conservation (institution culturelle)
	Bâtiments historiques, architecture moderne et contemporaine: <ul style="list-style-type: none"> • Infrastructures/rénovation • Équipements (systèmes de sécurité, de lutte contre les incendies, de régulation de la température, de climatisation, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> • Ressources humaines (parfois limitées/inexistantes lorsqu'il s'agit de biens immobiliers privés à usage privé): personnel dirigeant/personnel administratif/services généraux (services d'entretien et de sécurité) • Personnel de maintenance et de conservation regroupé généralement dans un centre de conservation (institution culturelle)/antennes ministérielles
	Sites archéologiques, jardins historiques: <ul style="list-style-type: none"> • Infrastructures/rénovation • Équipements (installations et centres d'interprétation, de présentation et d'information du site, services aux visiteurs) 	<ul style="list-style-type: none"> • Ressources humaines (minimums): personnel dirigeant/personnel administratif/services généraux (y compris les agents d'entretien), personnel chargé des visites (guides) et de la sécurité (gardiens) • Personnel chargé de la maintenance et de la conservation (peut dépendre d'une entité centrale et non obligatoirement d'un site spécifique)
	Infrastructures, édifices <ul style="list-style-type: none"> • Équipements/remise en état (installations et centres d'interprétation, de présentation et d'information du site, services aux visiteurs) 	<ul style="list-style-type: none"> • Communautés établies au sein ou à proximité d'un espace protégé, associations d'« amis du site », réseaux de bénévoles • Personnel spécialisé dans certaines ressources naturelles (p. ex., suivi) (peut dépendre d'une entité centrale et non obligatoirement d'un site spécifique)
	Zoos: soins réguliers aux animaux	<ul style="list-style-type: none"> • Gardes • Défenseurs de zoo, associations géologiques, réseaux de bénévoles
2. Biens meubles culturels et collections	<ul style="list-style-type: none"> • Musées et locaux abritant des collections publiques et privées 	<ul style="list-style-type: none"> • Ressources humaines spécialisées travaillant principalement dans un centre de conservation/de formation centralisé
3. Patrimoine culturel immatériel reconnu par les communautés et les professionnels, notamment les systèmes de savoir et les pratiques traditionnelles Manifestations culturelles rendues vulnérables par la catastrophe	Lieux culturels, religieux et spirituels: <ul style="list-style-type: none"> • Infrastructures/rénovation (parfois modestes: en plein air, etc.) • Stades, théâtres, etc.: • Équipements, outils et matériels afférents • Infrastructures/rénovation (parfois modestes) • Équipements (parfois modestes) 	<ul style="list-style-type: none"> • Communautés et praticiens • Ressources humaines (religion, services, etc.) • Associations, bénévoles et fidèles • Personnel chargé de la logistique • Utilisateurs, praticiens et producteurs culturels (composante généralement importante)

4. Dépositaires culturels: musées, bibliothèques, archives, institutions culturelles, établissements de formation professionnelle, jardins zoologiques et botaniques et installations auxiliaires (laboratoires spécialisés, réserves, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> • Infrastructures/rénovation des locaux et des installations auxiliaires (laboratoires, réserves, dépôts, etc.) • Équipements spécialisés de base des laboratoires (conservation, diagnostic, documentation, clichés), y compris la régulation de la température, les systèmes d'éclairage, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Personnel dirigeant/personnel administratif/services généraux • Personnel spécialisé (conservation, documentation, commercialisation, activités promotionnelles et éducatives, etc.) • Enseignants et apprentis • Bénévoles et associations d'« amis des musées »
5. Industrie des biens culturels (formelle et informelle): production, distribution et commercialisation de musique, de livres, de produits artisanaux, audio-visuels, etc.	<ul style="list-style-type: none"> • – Infrastructures/rénovation (parfois modestes – notamment dans le cas des entreprises familiales), studios de production, imprimeries • – Équipements • – Infrastructures de distribution/entrepôts 	<ul style="list-style-type: none"> • – Dirigeants d'entreprises/personnel (généralement des entreprises familiales et des PME) • – Utilisateurs, praticiens et producteurs culturels

ÉTUDE DE CAS HYPOTHÉTIQUE ILLUSTRANT LES AVANTAGES DE L'ÉVALUATION DE L'IMPACT SOCIO-CULTUREL LORS DE LA PLANIFICATION DES INTERVENTIONS POST-CATASTROPHE

Bien que la présente étude de cas porte sur une intervention hypothétique dans le domaine de la culture et de l'artisanat, les considérations soulevées illustrent de nombreux pièges et difficultés rencontrés dans la planification des interventions sectorielles post-catastrophe, y compris dans le secteur de la culture. L'objectif de l'étude est d'expliquer aux équipes du PDNA et de la planification, l'importance de prendre en compte de l'intégralité du contexte socio-culturel dans leur mission: cela permet d'augmenter l'efficacité et la pérennité de leurs efforts.

GRAVES INONDATIONS EN PATRIMONIE

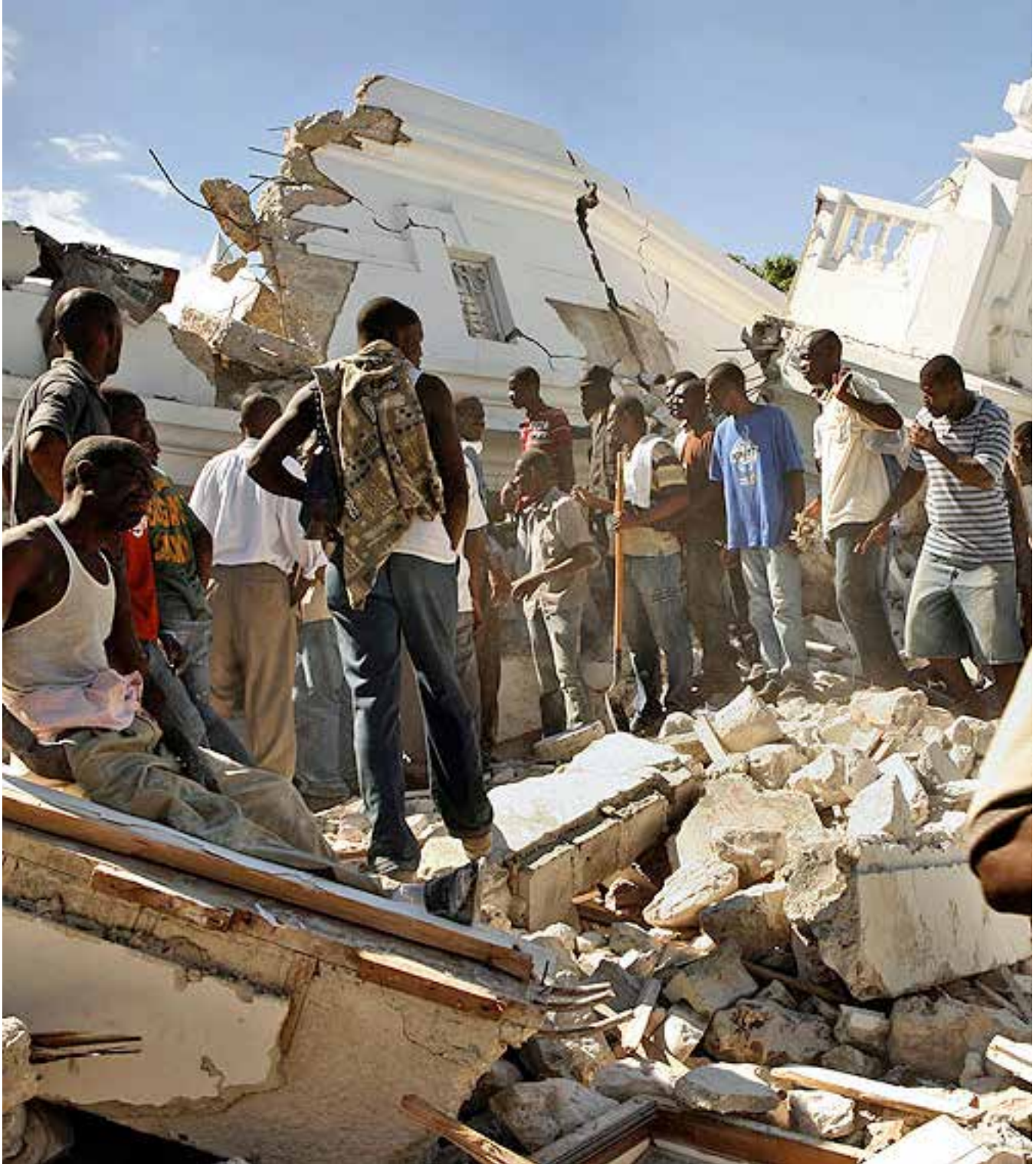
Le territoire de la République de Patrimoine a été en grande partie dévasté par des inondations sans précédent. 60 % des terres agricoles sont restés immergés pendant 6 semaines, tout comme les habitations de 70 % de la population du pays. Une planification est en cours d'élaboration en vue de réinstaller de nombreux habitants déplacés dans des camps provisoires. Entre 24 et 36 mois devraient être nécessaires pour remplacer une grande partie du parc de logements et permettre à la population de regagner ses foyers. Une équipe PDNA est en train d'évaluer les possibilités de génération de revenus et de relèvement social pendant cette période, qui pourra durer jusqu'à trois ans. L'un des trois principaux groupes ethniques qui composent la population de la Patrimoine, les brodeurs, est connu pour ses magnifiques broderies. À la suggestion de la ministre de l'Industrie (elle-même originaire de la région et appartenant à l'ethnie des brodeurs), l'équipe d'évaluation est en train d'étudier les possibilités de relèvement et de développement de cet artisanat traditionnel. Quelles sont les questions que doit se poser l'équipe d'évaluation ?

- L'art de la broderie est-il pratiqué et transmis activement dans la tradition des brodeurs ? Est-il réparti uniformément entre les différentes tranches d'âge ? Est-il plus pratiqué par les femmes ou par les hommes d'une certaine génération ? Si oui, laquelle ? Comment la transmission se fait-elle (de mère/père en fille/fils ? De grand-mère/grand-père en petite-fille/petit fils ? Au sein de la famille ?) ? La transmission est-elle institutionnalisée dans les écoles, les ateliers ou ailleurs ?
- Quels aspects de cette pratique sont associés aux femmes ? Aux hommes ? La broderie est-elle pratiquée par les hommes, les femmes ou les deux ? Certaines tâches sont-elles plus prises en charge par certains que par d'autres (récolte, filature, teinture, tissage, broderie) ? Qui est responsable de l'achat des marchandises et de la vente des produits finis ?

- Les broderies sont-elles achetées et vendues à travers des circuits commerciaux ? Ou sont-elles troquées, offertes ou transmises dans le cadre d'échanges non monétaires ? Y a-t-il des grossistes, des chefs d'entreprise, des ouvriers ou d'autres fonctions spécialisées (division du travail) ? Ces fonctions sont-elles organisées par sexe, par âge ou par origine ethnique ? Le matériel nécessaire à la fabrication est-il disponible au sein de la communauté ou faut-il se le procurer à l'extérieur ? La fabrication a-t-elle été perturbée par la crise ? Nécessite-t-elle un relèvement ? Qui contrôle/possède les ressources nécessaires à la fabrication des broderies ? Les fonctions et l'emploi du temps des femmes et des hommes ont-ils changé après l'inondation ?
- Si la broderie constitue une source de revenus familiaux, qui contrôle les finances du ménage ? Cette activité est-elle la principale source de revenus des personnes qui exercent cette activité ou constitue-t-elle un complément de revenu ? Quel est le niveau de salaire de cette activité par rapport à d'autres sources de revenus (agriculture, pêche, industrie, professions diverses) ? Si l'activité venait à s'intensifier, quelles conséquences cela aurait-il sur l'emploi du temps et les ressources des femmes, des hommes, des filles et des garçons (tous âges confondus) ?
- Une analyse de la chaîne de valeur a-t-elle été réalisée ? Quel est le potentiel de nouveaux marchés ? De nouveaux produits ? Dans quelle mesure le savoir-faire des brodeurs est-il adapté à une production intense ?
- Quand a lieu la fabrication (activité saisonnière, annuelle, diurne/nocturne, sur le temps libre ou le temps de travail) ? Où sont fabriquées les broderies (à la maison, dans les champs à l'heure de la pause, dans un atelier, etc.) ?
- Dans le camp de déplacés, comment la broderie pourrait-elle constituer une activité valorisante pour une partie des survivants ? Comment pourrait-elle procurer un sentiment d'épanouissement et contribuer au bien-être psychologique ?
- Dans l'environnement multiculturel de la Patrimoine, d'autres groupes ethniques pratiquent-ils un artisanat similaire (travaux d'aiguille) ? Lesquels ? D'autres groupes ethniques ont-ils appris et utilisent-ils la technique de broderie des brodeurs ? Lesquels ? Existe-t-il un commerce traditionnel et des relations commerciales avec d'autres groupes ethniques ? Les autres groupes ethniques pourraient-ils apprendre et reproduire la technique de broderie des brodeurs sans créer de tensions culturelles ni de conflits ?
- Existe-t-il un ou plusieurs inventaires du patrimoine culturel immatériel de la Patrimoine ? La broderie des brodeurs est-elle inscrite dans ces inventaires ? Y a-t-il des inventaires consacrés au patrimoine des brodeurs ou à l'artisanat des travaux d'aiguille en Patrimoine ? Existe-t-il des archives ou des collections de musées (en Patrimoine ou à l'étranger) qui regroupent des pièces historiques de broderies des brodeurs pouvant être étudiées, et qui documentent leurs techniques et leurs motifs ? Existe-t-il des supports utiles pour aider à redynamiser la transmission ?
- La législation nationale de la Patrimoine prévoit-elle la protection de la propriété intellectuelle des motifs, des patrons ou des techniques de broderie ? Sont-ils déjà enregistrés dans le système de protection intellectuelle ? Si oui, cela créera-t-il des obstacles ou soulèvera-t-il des objections quant à l'intensification envisagée de la fabrication ? Si non, la protection de la propriété intellectuelle est-elle nécessaire pour réduire les risques de détournement ?
- Si seuls les brodeurs peuvent fabriquer ce type de broderies, existe-t-il des artisanats au sein des

autres groupes ethniques qui pourraient faire l'objet d'interventions de développement ou de relèvement, de sorte à ne pas créer ou creuser des inégalités sociales ou culturelles ?

- L'activité présente-t-elle des dangers pour la santé et la sécurité (teinture, conditions de travail) ? L'accès aux ressources pose-t-il des problèmes environnementaux (fibres, teinture, etc.) ? Le travail des enfants est-il réglementé ?



EXEMPLES DE QUESTIONS/INDICATEURS POUVANT ÊTRE UTILISÉS POUR L'ÉVALUATION

Avant de formuler les questions, il est indispensable de réfléchir à la façon dont les données seront utilisées.

Tableau 3: Indicateurs pour l'évaluation

Thèmes	Questions d'évaluation	Informateurs		Indicateurs et étapes
PRINCIPAUX THÈMES				
Dommages physiques directs occasionnés aux structures des institutions et des sites culturels	<ul style="list-style-type: none"> Mission et fonction de l'institution/ du contexte évalué(e) 	Directeur/ responsables d'institutions, du patrimoine bâti, de sites archéologiques, de parcs naturels, de jardins	<ul style="list-style-type: none"> % d'institutions culturelles sinistrées et leur importance relative aux niveaux local, national, mondial Proportion de dommages et de pertes structurels et non structurels apparents (évaluation visuelle) Ratio des dommages structurels (avant et après la catastrophe) 	
	<ul style="list-style-type: none"> État des dommages structurels et non structurels occasionnés aux infrastructures; rénovations; équipements 	Propriétaire(s) de lieux d'habitation privés/directeur ou responsables d'institutions et de patrimoine bâti	<ul style="list-style-type: none"> % d'équipements perdus ou hors d'usage Type d'équipements perdus/endommagés 	
	<ul style="list-style-type: none"> Personnel (nombre, compétences, sexe) 	Directeurs/ responsables d'institutions, de sites archéologiques, de parcs naturels, de jardins	<i>Vérifier la capacité de charge et la stabilité des systèmes structurels, en identifiant (outil recommandé: fiche d'évaluation de la capacité structurelle d'ICOMOS):</i> <ul style="list-style-type: none"> Les parties nécessitant un soutien immédiat pour arrêter leur effondrement (étayage et soutènement); Le personnel disponible pour effectuer ces tâches, l'assistance supplémentaire nécessaire. Recenser les besoins en: <ul style="list-style-type: none"> Approvisionnement Équipements Assistance technique, formation immédiate 	
	<ul style="list-style-type: none"> Relations entre l'institution centrale et les antennes locales dans les différents districts 			
	<ul style="list-style-type: none"> Dysfonctionnements/défaillances constatés au niveau de l'institution/ du bâtiment avant la catastrophe 	Directeurs d'institutions, de sites archéologiques, de parcs naturels, de jardins, propriétaire(s) d'édifices, personnel spécialisé		
	<ul style="list-style-type: none"> Défaillances/dysfonctionnements aggravés/occasionnés par la catastrophe 			
	<ul style="list-style-type: none"> Projets nationaux et internationaux interrompus par la catastrophe 			
	<ul style="list-style-type: none"> Actions et projets à mettre en œuvre pour répondre à la situation actuelle 			
<ul style="list-style-type: none"> Classement des besoins prioritaires 				

Tableau 4: Évaluation par domaine/thème

Thème	Informateurs	Indicateurs et étapes
Questions d'évaluation		
PRINCIPAUX THÈMES		
Capacité du gouvernemental, coordination et politiques nationales	<ul style="list-style-type: none"> Des politiques et des plans d'urgence sont-ils en place concernant le patrimoine culturel ? Les décideurs locaux et la communauté en général sont-ils mieux informés du rôle potentiel du patrimoine culturel, du patrimoine immatériel et des industries créatives et culturelles après une catastrophe ? 	<p>Autorités centrales et collectivités territoriales</p> <ul style="list-style-type: none"> % de districts sinistrés dotés de plans de préparation aux situations d'urgence couvrant la culture
	<ul style="list-style-type: none"> De quels types et de quel degré de soutien les collectivités territoriales ont-elles besoin pour mieux répondre aux besoins recensés dans le domaine culturel ? 	<p>Collectivités territoriales, du district (F/H)</p> <ul style="list-style-type: none"> Efficacité des organes gouvernementaux locaux et régionaux et de la coordination
	<ul style="list-style-type: none"> Comment les organisations nationales et internationales pour la protection du patrimoine culturel (UNESCO), les institutions et les associations (ICCROM, ICOMOS, ICA, IFLA) font-elles face à la situation ? 	<p>Autorités centrales et collectivités territoriales (F/H)</p> <ul style="list-style-type: none"> Qualité de l'intervention et de la coordination entre les parties prenantes du patrimoine culturel et les associations impliquées dans les plans d'urgence
Implication de la communauté	<ul style="list-style-type: none"> Sur quels efforts déjà consentis par la communauté l'intervention d'urgence du secteur de la culture peut-elle s'appuyer ? 	<p>Responsables et membres des communautés (F/H)</p> <ul style="list-style-type: none"> % de districts de la région sinistrée ayant consenti des efforts au niveau communautaire
	<ul style="list-style-type: none"> Quelles sont les ressources disponibles pour encourager la participation égale des femmes et des hommes ? Comment mobiliser des ressources supplémentaires ? 	<p>Responsables et membres des communautés (F/H)/collectivités territoriales (F/H)</p> <ul style="list-style-type: none"> Types et montant des ressources disponibles et nombre d'initiatives engagées par les membres des communautés pour obtenir de l'aide, sauver le patrimoine culturel menacé et prévenir/soutenir la lutte contre le pillage
	<ul style="list-style-type: none"> Les groupes marginalisés ou défavorisés sont-ils associés aux efforts de la communauté ? Sont-ils consultés ? Comment leur donne-t-on la parole ? 	<p>Responsables et membres des communautés (F/H)</p> <ul style="list-style-type: none"> % de jeunes, de femmes et d'autres membres des principaux groupes marginalisés ou défavorisés recensés qui sont impliqués et participent activement Utilisation des réseaux communautaires et sociaux et des autres canaux de communication recensés par la communauté pour donner la parole aux groupes marginalisés
Partage de connaissances et d'informations	<ul style="list-style-type: none"> Existe-t-il une base de données/ un portail bien alimenté(e) pour le domaine culturel ? Si oui, dans quelle mesure les utilisateurs y ont-ils accès ? Quelle est la fréquence de mise à jour des statistiques relatives à la culture ? 	<p>Autorités centrales et collectivités territoriales/ directeurs d'institution</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'utilisateurs (comités de direction, public) de la base de données et du portail national Nombre d'utilisateurs qui accèdent à la base de données/au portail, représentant les différentes parties prenantes et à différents niveaux (central, régional, district, local, etc.) Données de référence quantitatives générées

<ul style="list-style-type: none"> • Des plans adaptés de gestion des risques ont-ils été mis en place pour le patrimoine culturel ? • Le personnel et les membres de la société civile concernés (habitants et utilisateurs) sont-ils au fait des plans d'urgence et de gestion des risques ? • Les fonctionnaires concernés connaissent-ils bien les plans d'urgence en place ? Ont-ils participé à leur élaboration ? 	<p>Autorités centrales et collectivités territoriales/ responsables de site</p>	<p><i>Pour cette section, veuillez utiliser, dans la mesure du possible, les indicateurs recommandés pour la préparation aux risques de catastrophe, établis à Kobé en 2005:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • % de monuments menacés pour lesquels des mesures destinées à renforcer la résistance aux aléas ont été prises • % de sites disposant de plans de gestion des catastrophes • Nombre de personnes et de fonctionnaires concernés au fait des plans d'urgence et de gestion des risques établis et revus • Nombre de plans de gestion des risques mis en œuvre avec la communauté locale
<ul style="list-style-type: none"> • D'autres régions disposent-elles d'un plan de préparation aux risques de catastrophe ? Est-il fonctionnel et efficace ? 		<p>Oui/non – les décrire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de plans de gestion des risques conçus pour les sites classés au patrimoine mondial
<ul style="list-style-type: none"> • Des personnes référentes ont-elles été désignées au sein du personnel des institutions et des sites culturels pour prendre en charge la réponse aux catastrophes et/ou la prévention des risques ? • Des espaces sont-ils réservés au traitement de conservation d'urgence des collections ? 		<ul style="list-style-type: none"> • % des sites/institutions potentiellement menacés dotés d'un plan de préparation aux risques de catastrophe
<ul style="list-style-type: none"> • Des listes recensant les personnes à contacter, le personnel externe, les prestataires de services, etc., ont-elles été dressées ? • Ces listes sont-elles facilement accessibles ? Où sont-elles conservées ? • Des copies de sauvegarde des données des institutions sont-elles mises à disposition en lieu sûr ? 		<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité des lignes directrices et autres documents pertinents facilitant l'élaboration par les responsables de site des stratégies de prévention des risques pour le patrimoine culturel • Nombre d'associations de la société civile dont la mission est de soutenir les opérations de sauvegarde du patrimoine culturel en cas de catastrophe • Efficacité des plans de préparation aux risques de catastrophe Oui/non Noms des responsables • Oui/non – liste des emplacements (si possible)
<ul style="list-style-type: none"> • Y a-t-il des savoir-faire traditionnels qui contribuent à la résilience/prévention/alerte face à de futures catastrophes ? 	<p>Idem</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Oui/non – emplacement des listes de contact et des copies de sauvegarde
<ul style="list-style-type: none"> • Des formations sont-elles proposées au personnel/organisations de la société civile ? Répondent-elles aux besoins prioritaires ? Qui en bénéficie (F/H) ? 	<p>Autorités centrales et collectivités territoriales/ responsables des communautés/ responsables de site</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration des savoirs traditionnels dans le plan de préparation aux risques de catastrophe
<ul style="list-style-type: none"> • Un service de surveillance du patrimoine culturel est-il en place ? Avec quel organe la police/l'armée coopèrent-elles pour interdire l'accès aux biens culturels présentant un risque d'effondrement ? 		<ul style="list-style-type: none"> • % de fonctionnaires, personnels et organisations de la société civile (F/H) formés aux situations de crise et à la gestion des risques sur les sites culturels/sites classés au patrimoine mondial • % d'occupants, d'utilisateurs de biens et de membres de la communauté concernée associés à la planification de la réduction des risques de catastrophe <p><i>Veillez vous référer aux outils adaptés pour les différents domaines. Par exemple:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Kit de formation en études muséales de l'UNESCO/ICOM (manuel pratique, manuel du formateur, questionnaire d'évaluation des besoins)</i> • <i>Manuel de référence de l'UNESCO/ICCROM/ICOMOS/UICN, 2010, « Gérer les risques de catastrophe pour le patrimoine mondial » (http://whc.unesco.org/fr/gerer-les-risques-de-catastrophes/)</i>

Services de base, accès et sécurité du personnel

<ul style="list-style-type: none"> • Combien de personnes (fonctionnaires, personnel, utilisateurs, etc.) étaient présentes au moment de l'événement ? 	<p>Autorités centrales et collectivités territoriales</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sécurité et coordination <i>Gouvernement, institutions culturelles, etc.</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Les services de base des cabinets ministériels/institutions culturelles sont-ils opérationnels (électricité, eau) ? Quelle était la situation avant la catastrophe ? 		<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes (F/H) et de membres du personnel blessés
<ul style="list-style-type: none"> • Le personnel peut-il se rendre en toute sécurité dans les institutions/musées/lieux de travail pour exercer son activité ? 	<p>Autorités centrales et collectivités territoriales</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes et de membres du personnel blessés (F/H) • Réduction des heures d'ouverture des institutions Personnel (F/H) qui se sent en sécurité pour se rendre sur son lieu de travail dans les régions sinistrées
<ul style="list-style-type: none"> • Quels services de protection du patrimoine culturel sont actuellement disponibles ? Sont-ils suffisants pour couvrir tous les domaines concernés ? Quelle était la situation avant la crise ? • Un accès satisfaisant aux sites, institutions et centres culturels est-il assuré ? 	<p>Directeurs et personnel d'institutions (F/H)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Estimation du taux de fréquentation (F/H/total) • % d'institutions culturelles en mesure de continuer à fournir des services (de base)
<ul style="list-style-type: none"> • Les inventaires au format papier/électronique des archives et des bibliothèques sont-ils (encore) disponibles ? • Les documents/livres sont-ils encore sur les rayonnages (emplacement d'origine indiqué dans les inventaires) ? • Les inventaires peuvent-ils être utilisés pour vérifier si les documents, les manuscrits, etc., sont dispersés/perdus ? 	<p>Autorités centrales et collectivités territoriales/directeurs d'institutions</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Documentation relative au patrimoine matériel

<ul style="list-style-type: none"> • Les œuvres d'art sont-elles suffisamment en sécurité ? Des vols et des pillages ont-ils été commis ? Quelle était la situation avant la catastrophe ? 	Directeur et personnel de l'institution	<ul style="list-style-type: none"> • Protection des collections et des biens
<ul style="list-style-type: none"> • Des inventaires/bases de données/systèmes de gestion d'information sont-ils en place pour les collections ? • Les collections sont-elles intégralement répertoriées ? 	Directeur et personnel de l'institution	<ul style="list-style-type: none"> • % des biens en sécurité : mobilier et équipement, fournitures (prises de courant, etc.)/inventaires des collections
<ul style="list-style-type: none"> • Combien d'œuvres d'art (types et mesures de conservation) ont besoin d'être mises en sécurité ? • Dans quel état se trouvent les réserves ? Quelles étaient les conditions avant la catastrophe ? 		<ul style="list-style-type: none"> • Documentation relative au patrimoine culturel matériel • Collections intégralement/partiellement répertoriées
<ul style="list-style-type: none"> • Y a-t-il des laboratoires de conservation en mesure de répondre aux besoins des musées ? Quelle était la situation avant la catastrophe ? 		<ul style="list-style-type: none"> • Conservation des biens culturels • <i>Recenser les besoins en matière de : fournitures, équipements, traitements, laboratoires de restauration, conditions de stockage des collections des musées</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Où les équipements spécialisés ont-ils été achetés ? 		<ul style="list-style-type: none"> • Proportion du mobilier des musées et des institutions culturelles perdu
<ul style="list-style-type: none"> • Les locaux sont-ils régulièrement inspectés ? 		<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité au niveau national
<ul style="list-style-type: none"> • Les musées proposent-ils des activités de proximité au grand public, aux écoles et aux amateurs, en relation avec le système éducatif et les formations pratiques/expériences sur le terrain ? • Des dispositifs de volontariat, d'alliances, de soutien, sont-ils en place ? • Comment ces efforts peuvent-ils contribuer à la mobilisation du soutien nécessaire dans le cadre des interventions d'urgence puis du retour à la normale ? 		<ul style="list-style-type: none"> • Oui/non [<i>pertinence pour la préparation aux risques de catastrophe</i>] • Oui/non • Écoles primaires et secondaires/universités • Programmes soutenus par les partenariats/relations avec le système éducatif • Plateforme d'apprentissage favorisant l'« apprentissage tout au long de la vie »
<p>Quels dommages et pertes ont subi les infrastructures/équipements, le matériel de base ?</p>		<p>Concernant les musées, veuillez vous référer au questionnaire d'évaluation « Comment gérer un musée » de l'UNESCO/ICOM</p> <p>(http://portal.unesco.org/culture/fr/ev.php-URL_ID=35511&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html), qui couvre :</p> <p>A. Informations générales ; B. Direction ; C. Corps directionnel ; D. Personnel ; E. Répartition de l'espace ; F. Sûreté/Sécurité ; G. Collections ; H. Recherche ; I. Conservation ; J. Relations publiques et Marketing ; K. Expositions ; L. Programmes/Éducation ; M. Publications ; N. Besoins en formation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proportion de dommages et pertes structurels et non structurels apparents (évaluation visuelle) <p>Identifier tout péril bâtiementaire nécessitant la réalisation immédiate de travaux sur les édifices menaçant ruine</p>

Patrimoine bâti (patrimoine individuel et regroupé)	<ul style="list-style-type: none"> Quels éléments authentiques du patrimoine peuvent être conservés ? Quels projets doivent être mis en place pour garantir un usage compatible de ce patrimoine ? 	Directeur et personnel de l'institution	<ul style="list-style-type: none"> Conservation et compatibilité d'usage % de bâtiments historiques nécessitant des mesures de stabilisation/préservation immédiates
	<ul style="list-style-type: none"> Le bien est-il menacé de vol et de pillage ? Quelle était la situation avant la catastrophe ? 	Institution et personnel spécialisé	<ul style="list-style-type: none"> Sécurité
	<ul style="list-style-type: none"> Des professionnels qualifiés et chevronnés sont-ils disponibles pour réaliser les réparations, la stabilisation et la conservation nécessaires ? Quels sont les savoir-faire locaux en matière de conservation, de restauration et de nouveaux projets ? Les matériaux, les équipements et les produits nécessaires à la conservation sont-ils disponibles ? 	Directeur et personnel de l'institution	<ul style="list-style-type: none"> Disponibilité du matériel, de la main-d'œuvre, des architectes, des spécialistes (génie civil notamment), etc., pour réaliser la restauration
	<ul style="list-style-type: none"> La région protégée couvre-t-elle la portée réelle du site ? 	Personnel spécialisé	<ul style="list-style-type: none"> Intégrité des sites du patrimoine culturel
Sites archéologiques	<ul style="list-style-type: none"> Le potentiel pour la recherche et les études de terrain est-il entièrement appréhendé ? 	Directeur du site/personnel spécialisé	<ul style="list-style-type: none"> Recherche
	<ul style="list-style-type: none"> Parmi les sites qui ne sont pas directement touchés, lesquels sont inaccessibles à cause des effets de la catastrophe ? Quels sites sont susceptibles d'être encore endommagés par d'autres effets ultérieurs de la catastrophe ? 	Directeur du site/personnel spécialisé	<ul style="list-style-type: none"> Accessibilité des sites Prévention
	<ul style="list-style-type: none"> Existe-t-il des plans exhaustifs concernant les sites du patrimoine recensés (conservation, gestion, commercialisation) ? Sont-ils mis en œuvre ? 	Directeur du site/personnel spécialisé	<ul style="list-style-type: none"> Proportion de sites ayant mis en œuvre des plans exhaustifs
	<ul style="list-style-type: none"> Quel est le rôle général des communautés locales (F/H) dans les plans de gestion/présentation/protection ? 	Directeur du site/personnel spécialisé	<ul style="list-style-type: none"> Rôle des communautés dans les dispositifs de gestion, de protection et de suivi
	<ul style="list-style-type: none"> Des systèmes d'aide d'urgence sont-ils en place sur les sites archéologiques ? 	Responsable du site/ responsables et membres des communautés (F/H)	<ul style="list-style-type: none"> Rôle de la conservation préventive
	<ul style="list-style-type: none"> Des cas de fouilles illégales ont-ils été recensés ? Quelle était la situation avant la catastrophe ? Quelles sont les mesures à prendre ? 	Directeur du site/ personnel spécialisé	<ul style="list-style-type: none"> % de baisse des fouilles illégales L'archéologie préventive peut être envisagée pour les situations les plus graves.
	<ul style="list-style-type: none"> Quel est le degré de vulnérabilité des sites aux aléas naturels ? 	Directeur de site/ personnel spécialisé/ responsables et membres des communautés (F/H)	<ul style="list-style-type: none"> Vulnérabilité du site

Ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> Le plan de gestion du site répond-il efficacement aux principaux problèmes du site ? 	Responsable du site/ personnel spécialisé	<ul style="list-style-type: none"> Efficacité du plan de gestion
	<ul style="list-style-type: none"> Les communautés et les utilisateurs (F/H) connaissent-ils la valeur et savent-ils exploiter durablement ces ressources ? 	Responsable du site/personnel spécialisé	<ul style="list-style-type: none"> % de l'augmentation de la sensibilisation, de la connaissance et de la compréhension liées à l'exploitation durable et à la valorisation du patrimoine culturel/naturel
	<ul style="list-style-type: none"> Quels sont les effets de la catastrophe sur le personnel du secteur de la culture ? 	Directeur du site/ personnel spécialisé/ responsables et membres des communautés (F/H)	<ul style="list-style-type: none"> % de personnel (F/H) touché par la catastrophe : décédé, disparu, blessé, déplacé Estimation du personnel présent (F/H)
Personnel des institutions culturelles	<ul style="list-style-type: none"> Qui est disponible pour réaliser les tâches prioritaires urgentes ? (lieu, compétences) Le niveau des salaires avant la catastrophe est-il maintenu ? Le personnel reçoit-il des incitations d'autres sources ? 	Ensemble du personnel	<ul style="list-style-type: none"> % de personnel qualifié disponible (selon les normes nationales) Ratio femmes/hommes dans la direction des institutions % du personnel rémunéré par le gouvernement et/ou bénéficiant de mesures d'incitation ou de soutien de la part de la communauté ou d'autres sources
	<ul style="list-style-type: none"> En temps normal, quels sont les formations professionnelles et le développement professionnel continu proposés au personnel ? Couvrent-ils les besoins prioritaires ? Quels besoins devraient-ils couvrir ? 		<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'institutions, d'organes et d'organisations à base communautaire disposant de capacités, de stratégies et de structures renforcées Développement professionnel Besoins du personnel impliqué et besoins de formation
	<ul style="list-style-type: none"> Quelles sont les conditions de travail des autres personnels du patrimoine culturel ? Les administrateurs, gardiens, etc., sont-ils toujours disponibles ? 		<ul style="list-style-type: none"> % du personnel du secteur du patrimoine culturel rémunéré par le ministère de la Culture (ou par ses délégations) et/ou bénéficiant de mesures d'incitation ou de soutien de la part de la communauté ou d'autres sources
	<ul style="list-style-type: none"> Existe-t-il des besoins de formation ? Quelles sont les priorités ? 		<ul style="list-style-type: none"> Besoins : formations sur mesure s'adressant aux professionnels et portant principalement sur : <ul style="list-style-type: none"> – la conservation, les mesures « d'aide d'urgence » – les systèmes de documentation (photogrammétrie, collecte, bases de données de gestion des informations, etc.) en vue de répertorier ce qui est perdu, endommagé ou intact, etc.
	<ul style="list-style-type: none"> Un inventaire national/local du patrimoine culturel immatériel est-il disponible ? Que recense-t-il ? 		

Patrimoine immatériel et savoirs traditionnels

(traditions et expressions orales, arts scéniques, pratiques sociales, rituels et fêtes, connaissances et pratiques liées à la nature et à l'univers, artisanat traditionnel)

<ul style="list-style-type: none"> • Quelles manifestations/croyances/pratiques/expressions/connaissances/compétences culturelles votre communauté considère-t-elle comme des valeurs fondamentales collectives qu'il faut protéger ? Quelle était la situation avant la catastrophe ? 	<p>Autorités centrales et collectivités territoriales/dirigeant et membres des communautés (F/H)</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Quels sont les pertes et les dommages occasionnés aux valeurs culturelles qui sont ressentis par les communautés touchées ? 		
<ul style="list-style-type: none"> • Quelles sont les conditions/l'organisation nécessaires pour que la communauté puisse faire perdurer et continue d'exercer ses expressions et ses manifestations du patrimoine culturel immatériel (festivals, défilés, etc.) ? Quels matériels/moyens peuvent remplacer le matériel traditionnel indisponible pour que ces manifestations et ces pratiques puissent être perpétuées ? 	<p>Responsables et membres des communautés (F/H)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • % d'activités interrompues <p><i>Identifier les besoins</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> • Les pratiques/croyances traditionnelles de la communauté peuvent-elles s'exprimer librement ? 		<p>Valorisation des connaissances, savoir-faire, pratiques sociales, rituels, etc.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Les systèmes de savoir traditionnel et culturel sont-ils accessibles et intégrés aux systèmes éducatifs et aux formations professionnelles (urbanisme, architecture, etc.) ? Existe-t-il des us et coutumes réglementant l'accès au patrimoine culturel immatériel ? 		<ul style="list-style-type: none"> • Savoir-faire traditionnels intégrés au système et aux programmes éducatifs formels • Transmission par le biais de l'éducation formelle et informelle
<ul style="list-style-type: none"> • Les industries culturelles et créatives constituent-elles votre principale source de revenus ? Représentent-elles un travail à temps complet ? 		<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de femmes et d'hommes dont l'activité exercée dans les industries créatives et culturelles constitue la principale source de revenus • Nombre de femmes et d'hommes réalisant des prestations culturelles dans le cadre d'un complément de revenus/de leurs loisirs

<ul style="list-style-type: none"> • En temps normal, à cette époque de l'année, par quels moyens les ménages de la région vendent-ils communément leurs biens culturels/prestations culturelles ? • Quelle proportion d'entreprises familiales dans la région/le district est engagée dans ce type d'activités (approximativement) ? • Quel est le revenu moyen (estimé) généré par ces activités ? À combien s'élèvent les revenus actuels ? • Combien de personnes se consacrent à la production de biens culturels dans votre entreprise ? 	<p>Directeur de PME/d'organisation à base communautaire familiale</p> <p>(dirigée par un homme, une femme, un enfant)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de pauvreté et niveau de revenus des ménages • Entreprises culturelles : petites/moyennes
<ul style="list-style-type: none"> • Bénéficiez-vous d'incitations/d'un soutien financier ? Si oui, de quelle institution de crédit privée/publique ? Est-ce suffisant pour stimuler la croissance de votre entreprise ? • Quelle est la valeur monétaire de ces incitations ? 		<ul style="list-style-type: none"> • % d'entreprises bénéficiant d'une aide (ventilées par sexe du chef d'entreprise) • Valeur monétaire par PME
<ul style="list-style-type: none"> • Quels sont les dommages et les pertes occasionnés à votre entreprise familiale/communauté/emploi du temps ? • Où vous approvisionnez-vous en matières premières ? Comment renouvelez-vous vos stocks ? Votre approvisionnement est-il perturbé depuis la catastrophe ? Pourquoi ? 		<ul style="list-style-type: none"> • Approvisionnement en matières premières et marchandises, renouvellement des stocks
<ul style="list-style-type: none"> • Quels sont les besoins prioritaires pour la reprise des activités ? • Existe-t-il des matières premières équivalentes pour remplacer celles qui ne sont plus disponibles ou pour fabriquer des produits culturels différents/nouveaux de qualité ? 		<ul style="list-style-type: none"> • <i>Identifier les besoins prioritaires des PME et des organisations à base communautaire culturelles et créatives :</i> • <i>locaux et ateliers, équipements, aide à la création/au redémarrage des industries culturelles et créatives</i> • <i>Identifier les possibilités</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Le cadre/l'environnement juridique et opérationnel du marché est-il favorable aux industries culturelles ? • Quelles restrictions avez-vous observées ? 		<p>Nombre de marchés culturels/traditionnels subventionnés et relancés (qui en bénéficie ?)</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Certains marchés spécialisés, salons nationaux ou régionaux, événements culturels programmés ont-ils été annulés suite à la catastrophe ? • Comment les reprogrammer en limitant au maximum les perturbations ? 		<ul style="list-style-type: none"> • % d'activités perturbées • <i>Quantité des pertes</i>

	<ul style="list-style-type: none"> • Des pertes de biens immobiliers, de biens culturels (lieux d'habitation privés historiques ou traditionnels, collections), de biens traditionnels (p. ex., métiers à tisser) ont-elles été enregistrées ? • Une perte des revenus générés par les biens et services a-t-elle été enregistrée (p. ex., services de tourisme culturel) ? • Les coûts de production culturelle des entreprises familiales ont-ils augmenté ? • Des pertes d'opportunités d'affaires (salons, événements culturels, services de tourisme culturel) sont-elles à déplorer ? • Des difficultés entravent-elles l'accès au marché ? • Les revenus tirés de la vente de leurs produits permettent-ils d'améliorer les conditions de vie des jeunes et des femmes ? • La production de biens culturels pourrait-elle permettre une diversification des sources de revenus pour les ménages et la communauté en général ? • Les producteurs culturels et les artisans sont-ils plus optimistes ? 		<ul style="list-style-type: none"> • % d'entreprises familiales – notamment dirigées par une femme – dont les revenus sont issus de la production de biens culturels et du tourisme culturel (OMD 1) • % de hausse du salaire et des revenus réguliers des membres (ciblés) de la communauté (notamment des femmes et des jeunes) issus du marché des biens culturels et de la prestation de services de tourisme culturel <p>Possibilités de diversification des sources de revenus au niveau de la communauté et des ménages</p>
Impact sur les ménages/la communauté	<ul style="list-style-type: none"> • Y a-t-il des guides touristiques ? Font-ils partie de la communauté ? Ont-ils reçu une formation officielle ? • Pour ceux n'ayant pas reçu de formation officielle mais offrant des prestations de qualité, leur reconnaissance par un mécanisme officiel d'accréditation est-elle envisagée/envisageable ? 	Ménages/responsables et membres des communautés (F/H)	<ul style="list-style-type: none"> • Formation officielle et non officielle des guides au sein de la communauté (ventilation par sexe)
	<ul style="list-style-type: none"> • Percevez-vous une montée des tensions sociales ? • Avez-vous l'impression d'assister à une résurgence des tensions (ethniques, sociales, religieuses) ? Pourquoi ? • Y a-t-il eu un impact important sur le mode de vie des communautés, une perturbation des relations au sein de la communauté, des déplacements importants, etc. ? 	Responsables et membres des communautés (F/H)	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et pertinence des initiatives et des programmes nés des plateformes d'échange • Les décrire brièvement
Respect de la diversité et des droits culturels (impact social)	<ul style="list-style-type: none"> • Visitez-vous des sites historiques, des parcs et jardins publics et des zoos ? Quel montant dépensez-vous lors de ces visites ? 	Tous les informateurs	Dépenses des ménages lors des visites de sites historiques/culturels/archéologiques, de parcs et de zoos

Tourisme culturel	<ul style="list-style-type: none"> • Combien d'opérateurs/services externes à la communauté continuent de proposer leurs services dans les secteurs de la culture et du tourisme ? • Quelle est la différence de revenus entre la situation actuelle et celle avant la catastrophe ? 	Opérateurs nationaux et internationaux	<ul style="list-style-type: none"> • % d'opérateurs percevant un revenu régulier issu du tourisme culturel
			<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes sensibilisées aux questions de piratage et de propriété intellectuelle concernant les produits artisanaux : promotion des liens avec le marché et des opportunités commerciales • % de praticiens et producteurs culturels qui ne se sentent pas suffisamment protégés • <i>Décrire les raisons</i>
Propriété intellectuelle	<ul style="list-style-type: none"> • Les droits de propriété intellectuelle des praticiens culturels et des producteurs de biens culturels sont-ils, selon eux, suffisamment protégés ? Pourquoi ? 	Praticiens et producteurs culturels (F/H)	

Tableau 5 : Contribution de la culture aux autres secteurs (thèmes transversaux)

Jeunes	<ul style="list-style-type: none"> • Quelles sont les principales occupations des jeunes et des enfants dans les camps provisoires (ventilation par sexe et par âge) ? • Quelles activités culturelles et créatives pourraient être organisées ? • Existe-t-il une bibliothèque itinérante ? Les groupes disposent-ils d'un espace pour exprimer leurs formes culturelles ? • Quels types d'équipement et d'installations seraient nécessaires ? • Quel est l'emploi du temps des filles et des garçons ? Les activités créatives font-elles l'objet de restrictions pour les filles et/ou les garçons ? 	Population touchée (F/H)	<ul style="list-style-type: none"> • Accès au patrimoine culturel <p><i>Identifier les besoins et les projets</i></p>
Hébergement	<ul style="list-style-type: none"> • Comment prendre en compte et intégrer dans la conception des logements et des camps provisoires, les habitudes culturelles/religieuses ancrées dans une communauté ? • Quels types d'activités et d'emplois sont traditionnellement interdits aux hommes et/ou aux femmes de la communauté ? Y a-t-il des membres qui ne les respectent ou ne les approuvent pas ? 	Population touchée (F/H)	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des droits fondamentaux et culturels
Régime de propriété	<ul style="list-style-type: none"> • Droit coutumier et propriété foncière : qui est avantagé et qui est défavorisé ? 	Population touchée (F/H)	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation pérenne des biens culturels/naturels

Sécurité alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> • Quelles coutumes et traditions culturelles empêchent les ménages/la communauté/la population en général d'accéder aux produits alimentaires et d'en avoir la jouissance ? • Quelles sont les restrictions/préférences alimentaires imposées par la religion au sein de la communauté (pour les femmes et les hommes) et les pratiques culinaires ? 	Population touchée (F/H)	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de l'efficacité de l'accès aux produits alimentaires
Santé	<ul style="list-style-type: none"> • Quelles sont les pratiques et les croyances culturelles à l'égard, par exemple, de la grossesse et de l'accouchement, des rites funéraires, de la prise en charge des maladies, de la menstruation, de la violence sexuelle et basée sur le genre, des pratiques culturelles préjudiciables ? • Des facteurs linguistiques entravent-ils l'accès des femmes ou des hommes/de certains groupes/certaines communautés aux services et informations de santé ? 	Population touchée (F/H)	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de l'efficacité de l'accès aux services et aux campagnes de santé
Eau, assainissement et hygiène	<ul style="list-style-type: none"> • Y a-t-il des barrières culturelles et symboliques qui entravent les campagnes en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène ? 	Population touchée (F/H)	<ul style="list-style-type: none"> • Hausse de l'efficacité des programmes en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène
Éducation	<ul style="list-style-type: none"> • Les langues locales sont-elles utilisées pour promouvoir l'accès à une éducation de qualité et l'éducation pour tous ? 	Population touchée (F/H)	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des objectifs éducatifs
Prévention du VIH/sida	<ul style="list-style-type: none"> • Des pratiques ou problèmes culturels entravent-ils la prévention des pandémies de VIH/sida ? • Comment les musiciens et les artistes peuvent-ils contribuer aux campagnes de prévention du VIH/sida ? 	Population touchée (F/H)	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des campagnes de sensibilisation à la prévention du VIH/sida
Protection	<ul style="list-style-type: none"> • Existe-t-il des mécanismes de justice traditionnels au niveau de la communauté ? Si oui, sont-ils influencés par des systèmes culturels qui, dans certains cas, sont discriminatoires à l'égard des femmes ou des hommes, ou de certains sous-groupes ? • L'aide d'urgence a-t-elle introduit des pratiques qui vous semblent contraires à vos croyances religieuses/culturelles ? Lesquelles et pourquoi ? 	Population touchée (F/H)	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des droits fondamentaux et culturels <p><i>Recenser les facteurs culturels et les besoins associés</i></p>
Situation particulière des hommes et des femmes	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les opinions sont-elles entendues ? Y compris celles des femmes ? • Les données collectées sont-elles ventilées par sexe et par âge ? • Constate-t-on un impact différencié sur la culture selon le sexe ? • Les femmes peuvent-elles apporter une contribution particulière au relèvement du secteur de la culture ? • Existe-t-il des situations particulières aux femmes ou aux hommes à l'égard de la culture pouvant avoir un impact sur le processus de relèvement ? 	Population touchée (F/H)	<ul style="list-style-type: none"> • Processus inclusif et non discriminatoire

Archives et bibliothèques	<ul style="list-style-type: none"> • La sécurité est-elle assurée ? Depuis la survenue de la catastrophe, des vols et des pillages ont-ils été commis ? Quelles étaient les cibles ? Quelle était la situation avant la catastrophe ? 	Directeur et personnel de l'institution	<ul style="list-style-type: none"> • % de biens en sécurité: mobilier et équipement, fournitures (prises de courant, etc) /inventaires des collections (livres, manuscrits, documents, etc.)
	<ul style="list-style-type: none"> • Un inventaire exhaustif des collections est-il disponible ? 		<ul style="list-style-type: none"> • Oui/non (documentation relative au patrimoine culturel matériel)
	<ul style="list-style-type: none"> • Les locaux sont-ils régulièrement inspectés ? 		
	<ul style="list-style-type: none"> • Le bâtiment permet-il actuellement de conserver/protéger les collections ou est-il nécessaire de les déplacer temporairement dans un lieu/entrepôt plus sûr ? 		<ul style="list-style-type: none"> • Oui/non [pertinence pour la préparation aux risques de catastrophe]
	<ul style="list-style-type: none"> • Des manuscrits/documents spécifiques/ ouvrages nécessitent-ils des mesures de conservation particulières ? Ces mesures sont-elles encore assurées ? Étaient-elles respectées avant la catastrophe ? • Besoins actuels 		<ul style="list-style-type: none"> • Protection des collections et des biens
	<ul style="list-style-type: none"> • L'organisation des archives permet-elle de garantir la sauvegarde, la protection et l'accessibilité de la mémoire collective de la population touchée ? 		<ul style="list-style-type: none"> • Conservation des manuscrits, des documents • <i>Recenser les besoins en matière de: fournitures, équipements, traitements, laboratoires de restauration, conditions de stockage des archives, bibliothèques</i>
	<ul style="list-style-type: none"> • La taille et le nombre des bibliothèques sont-ils suffisants pour répondre aux besoins d'apprentissage des populations touchées ? 		Idem
<ul style="list-style-type: none"> • Le bâtiment permet-il actuellement de conserver/protéger les collections ou est-il nécessaire de les déplacer temporairement dans un lieu/entrepôt plus sûr ? 	Idem/utilisateurs (étudiants, citoyens)	<ul style="list-style-type: none"> • % de bibliothèques/espaces d'archives (ré) ouverts (comparaison de la situation avant et pendant/après la crise) • [Pertinence pour l'éducation informelle et l'éducation pour tous] 	

MÉTHODES D'ÉVALUATION DES DOMMAGES ET DES VARIATIONS DES FLUX ÉCONOMIQUES

Tableau 6: Récapitulatif des méthodes d'évaluation des dommages

Domaine		Dommages	Méthode de calcul des dommages
Patrimoine bâti (individuel/ regroupé), sites archéologiques, etc. (y compris les sites classés au patrimoine mondial)	<i>Bien individuel</i>	Restauration possible	Selon la méthode d'évaluation des pertes et dommages (DaLA), les dommages peuvent être estimés en se fondant sur le coût de la réhabilitation ou du relèvement des biens [selon les normes en vigueur avant la catastrophe]: coût des travaux de restauration (matériaux et main-d'œuvre) + réaménagement et équipement (pour les équipements spécialisés non disponibles dans le pays, inclure les coûts de maintenance, d'assurance et de transport)
	La méthode de calcul la mieux adaptée doit être déterminée au cas par cas.	Détruit	(i) Si le bien n'a pas de valeur marchande: la méthode du coût de remplacement amélioré permet une évaluation monétaire fiable, quoique chronophage (elle peut par conséquent être plus appropriée lors l'évaluation approfondie/exhaustive des dommages et des besoins). (ii) Si le bien a une valeur marchande immobilière: la valeur du bien doit être utilisée comme valeur de remplacement pour l'estimation (DaLA).
	<i>Biens regroupés</i> : ils doivent être considérés comme un ensemble.	Restauration possible	Comme pour les biens individuels, la principale différence est que les dommages économiques du secteur public doivent être clairement distingués de ceux du secteur privé.
	<i>Attention à éviter les doublons avec le sous-secteur Logement</i>	Détruits	Comme pour les biens individuels, lorsqu'il s'agit d'un bien ayant une valeur marchande, le cours acheteur détermine la valeur monétaire.
Actifs naturels et espaces naturels protégés (y compris les sites classés au patrimoine mondial)	<i>Attention à éviter les doublons avec le secteur transversal Environnement</i>	Restauration non envisageable	Mêmes critères que pour le patrimoine bâti et l'environnement: une estimation indirecte après avoir consulté les utilisateurs en vue de connaître la valeur qu'ils attribuent aux biens environnementaux n'ayant pas de valeur marchande, peut être utilisée pour les valeurs d'usage et de non-usage.
		Relèvement possible	Idem
Biens culturels, produits traditionnels		Partiellement détruits	Comme pour les produits marchands, les dommages occasionnés peuvent être évalués en utilisant directement le prix du marché du bien/produit: prix du bien sur le marché (+ taux d'inflation et augmentation correspondante du prix du bien)
		Détruits	
Biens meubles	Livres rares, manuscrits, œuvres d'art, objets archéologiques et ethnologiques	Relèvement possible	Coût de la restauration
		Perdus/détruits	Même non commercialisés, ces biens peuvent être évalués: prix estimé par les salles de vente, par exemple Christie's, Sotheby (méthodes indirectes du prix que les consommateurs sont prêts à payer/accepter)
Édifices abritant des cabinets ministériels (au niveau central et local), des institutions culturelles, des bibliothèques, des archives, des musées	Bâtiment n'ayant aucune valeur culturelle reconnue/reconnais-sable	Restauration possible	Les dommages peuvent être évalués selon la méthode employée pour les nouvelles constructions (utilisée dans le secteur Logement, DaLA): valeur de la démolition + valeur de la reconstruction de l'unité + éventuelle location/adaptation des locaux provisoires + transport du contenu (aller et retour) dans les nouveaux locaux
	<i>Attention à éviter les doublons avec le sous-secteur Logement</i>		
	Bâtiments inscrits aux inventaires nationaux/internationaux	Restauration possible	La méthode d'évaluation doit être la même que celle indiquée ci-dessus pour la catégorie du patrimoine bâti.
	Actifs non culturels	Détruits	Idem que pour le sous-secteur Logement
	Biens culturels		Idem que pour la catégorie du patrimoine bâti

Tableau 7: Méthodes d'estimation des variations des flux économiques

Variations des flux économiques	Causes	Méthode de calcul des variations des flux	Impacts
Fermeture/ inaccessibilité des institutions culturelles/ musées, bibliothèques et archives	Services de base défectueux (électricité, eau, etc.)	Pertes de salaires du personnel x durée des travaux de remise en état et de récupération du contenu (lorsqu'elle n'est pas immédiate) + perte des recettes de l'institution générées par les entrées + pertes des bénéfices tirés des expositions, des activités et des événements (billetterie, librairie, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> • Emploi • Pauvreté • Capital social (aggravation du manque de services pour l'ensemble de la communauté entraînant une réduction du capital social, du développement, de l'appartenance)
Fermeture/ inaccessibilité des actifs naturels, des zoos et des espaces protégés	Services de base défectueux, sécurité insuffisante pour les visiteurs	Pertes de salaires du personnel x durée de restauration des infrastructures et du capital naturel + perte des recettes générées par les entrées + pertes des bénéfices tirés des autres activités (billetterie, visites guidées, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> • Emploi • Capital culturel
Retards/perturbation dans la production des biens culturels	Inaccessibilité/disparition des matières premières et des outils	Perte des recettes générées par la production de biens culturels x durée des retards/interruptions prévisibles	<ul style="list-style-type: none"> • Pauvreté (inflation, dépréciation des biens) • Macro-économie (stagnation/fluctuation/perturbation des marchés, • Avec des répercussions sur le PIB)
Détériorations supplémentaires des œuvres d'art et des bâtiments culturels	Perturbation des services proposés par les instituts de conservation/centres de formation (endommagés par la catastrophe)	Frais supplémentaires engagés pour les travaux de remise en état (main-d'œuvre incluse) x durée des travaux	<ul style="list-style-type: none"> • Capital culturel
Annulation d'événements spéciaux/ festivals/ salons/représentations artistiques	Inaccessibilité/dangers des sites/espaces culturels	Les pertes peuvent être calculées selon la méthode des coûts de transport (fondée sur le nombre de visites antérieures, prévues ou déjà réservées) ou en fonction des coûts d'investissement	<ul style="list-style-type: none"> • Pauvreté • Capital social
Perte du volume des recettes générées par le tourisme culturel	Diminution/inaccessibilité des actifs entraînant des répercussions sur les services proposés dans les destinations de tourisme culturel (p. ex., auberges familiales)	% de la baisse de la valeur totale des droits d'entrée ou des taxes touristiques appliquées sur les lieux/sites culturels + pertes au niveau des prestations associées, des services d'hébergement, des salaires du secteur, etc.	<ul style="list-style-type: none"> • Pauvreté (baisse de la fréquentation touristique en général)
Pertes des mesures d'incitation, des prêts	Production endommagée	Valeur des subventions/mesures d'incitation/prêts, des microcrédits + intérêts (le cas échéant)	<ul style="list-style-type: none"> • Pauvreté

Tableau 8: Méthodes d'estimation des dommages et des pertes d'ordre social et communautaire

Impact sur la culture	Dommages et variations des flux économiques	Méthodes de calcul
Pertes humaines	<ul style="list-style-type: none"> • Professionnels, direction et administration, personnel de service (fonctionnement du secteur) • Artisans, petits créateurs, artistes, musiciens, danseurs traditionnels, etc. (praticiens et producteurs culturels, industries culturelles et créatives) 	Nombre de victimes, de personnes blessées et touchées (F/H)
<p>Ménages/ communautés</p> <p><i>Questions d'évaluation relatives à l'impact sur les ménages/la communauté de l'annexe 10.4</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pertes de biens immobiliers, biens culturels (lieux d'habitation privés historiques ou traditionnels, collections), de biens et équipements traditionnels (p. ex., métiers à tisser) • Perte des revenus générés par les biens et services (p. ex., services de tourisme culturel) • Hausse des coûts de la production culturelle pour les ménages • Perte d'opportunités d'affaires (p. ex., salons, événements culturels, services de tourisme culturel) • Accès au marché réduit/impossible • Perte de capital d'exploitation (trésorerie, ressources matérielles) pour les femmes et les hommes; baisse de leur part de productivité dans les secteurs formel et informel 	<p>Les dommages directs et les pertes indirectes sont calculés suivant le modèle décrit plus haut.</p> <p><i>Perte du capital féminin:</i> nombre (ou % au sein d'une communauté donnée) de femmes qui ont dû cesser d'exercer leur activité pour s'occuper de leur famille/de la communauté; baisse de la contribution des femmes au taux d'emploi</p>
<p>Patrimoine culturel immatériel</p> <p><i>Questions d'évaluation relatives au patrimoine culturel immatériel de l'annexe 10.4</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Disparition/interruption des traditions orales et de l'emploi de la langue comme véhicule du patrimoine culturel immatériel, des arts scéniques, de l'artisanat traditionnel, des connaissances et des pratiques liées à la nature et à l'univers 	<p><i>Si les dommages sont réparables (interruption):</i> coûts pour assurer la survie des traditions malgré la catastrophe, ou pour redynamiser une langue, les savoir-faire traditionnels en péril (documentation, formations, incitation à l'apprentissage, temps nécessaire pour récupérer ce patrimoine), etc. Toutefois, il n'est pas toujours possible d'évaluer ces coûts dans les courts délais impartis en raison du manque de données de référence réalistes et de la prise en compte insuffisante des bénéficiaires directs.</p> <p><i>Si le patrimoine a disparu: inestimable.</i> Dans certains cas, une évaluation est possible en appliquant la méthode d'évaluation contingente (méthode Delphi) ou d'autres méthodes spécifiques au contexte.</p>
<p>Impact social</p> <p><i>Questions d'évaluation relatives à l'impact social de l'annexe 10.4</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des tensions, des déplacements culturels dus à la migration forcée, etc. • Traumatismes psychologiques • Résurgence des tensions (ethniques, sociales, religieuses) 	<p>Analyse des solutions et des besoins des femmes et des hommes de tout âge:</p> <ul style="list-style-type: none"> • recenser les interventions directes et immédiates ainsi que celles à long terme qui renforcent les moyens de subsistance (complémentarités entre les interventions immédiates et à long terme) • avantages et inconvénients des différentes solutions

VANTAGES PRIMAIRES ET SECONDAIRES DES BIENS CULTURELS

Source: ICOMOS, 2005

AVANTAGES PRIMAIRES:

- Prix payé – pour la conservation des biens et services, en tenant compte du prix que les consommateurs sont prêts à payer pour ceux-ci, tels que les droits d'entrée, les dépenses dans le tourisme culturel, les acquisitions de biens culturels et de biens immobiliers, les subventions et les donations (net d'impôts), etc.
- Valeur des visiteurs – surplus des consommateurs, valeurs supérieures aux prix pratiqués, estimation du prix maximum que les consommateurs sont prêts à payer pour la conservation des biens et services
- Parts des surplus des consommateurs perçus par les prestataires – générées par la pratique de prix supérieurs aux prix d'équilibre du marché
- Impact sur le développement économique – revenus nets des producteurs et des prestataires de biens et services culturels après la déduction des impôts
- Revenus indirects nets perçus par les fournisseurs qui approvisionnent les producteurs et les prestataires culturels – de biens et services culturels, nets d'impôts
- Revenus indirects nets par rapport aux dépenses par employé des producteurs et des prestataires culturels – revenus des employés et des fournisseurs des prestataires culturels. Revenus induits par les dépenses dans les prestations indirectes
- Taxes payées pour l'ensemble des prestations
- Création nette d'emplois découlant des prestations directes, indirectes et induites

BÉNÉFICES SECONDAIRES DES PROJETS DE CONSERVATION:

- Retombées indirectes sur la valeur des terres
- Élargissement de la base d'imposition des taxes foncières
- Économies d'énergie
- Stimulation de l'investissement privé
- Baisse potentielle des dépenses en matière de protection
- Baisse potentielle des dépenses des services de police
- Baisse potentielle des coûts économiques induits par la criminalité
- Baisse potentielle des frais de scolarisation
- Baisse potentielle des dépenses en matière d'assainissement
- Amélioration des services publics
- Augmentation des taux de création d'entreprises
- Baisse du taux de faillite des entreprises

- Amélioration potentielle de l'accessibilité
- Possible réduction des embouteillages
- Augmentation potentielle des espaces ouverts

AVANTAGES SECONDAIRES POTENTIELS PLUS MARQUÉS DANS LES PROJETS DE CONSERVATION QUE LES PROJETS DE RÉAMÉNAGEMENT

- Amélioration de l'esthétique de la région
- Réduction des densités
- Essor de l'activité artistique et artisanale
- Cohésion citoyenne
- Renforcement des associations de quartier
- Stabilisation économique des quartiers
- Possible effet boule de neige aboutissant à un développement de grande qualité
- Effet de groupe au niveau des commerces et des installations locales
- Image de la collectivité
- Hausse du nombre de touristes (hausse des emplois mais salaires probablement plus bas)
- Attraction de nouveaux résidents et de touristes aux revenus élevés
- Effets positifs des biens publics
- Valeur des options

AVANTAGES SECONDAIRES LIÉS À LA GÉNÉRATION D'UN SURPLUS PAR LES CONSOMMATEURS